

Montpellier

Notre Ville

N°203
FEVRIER 1997

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPALE



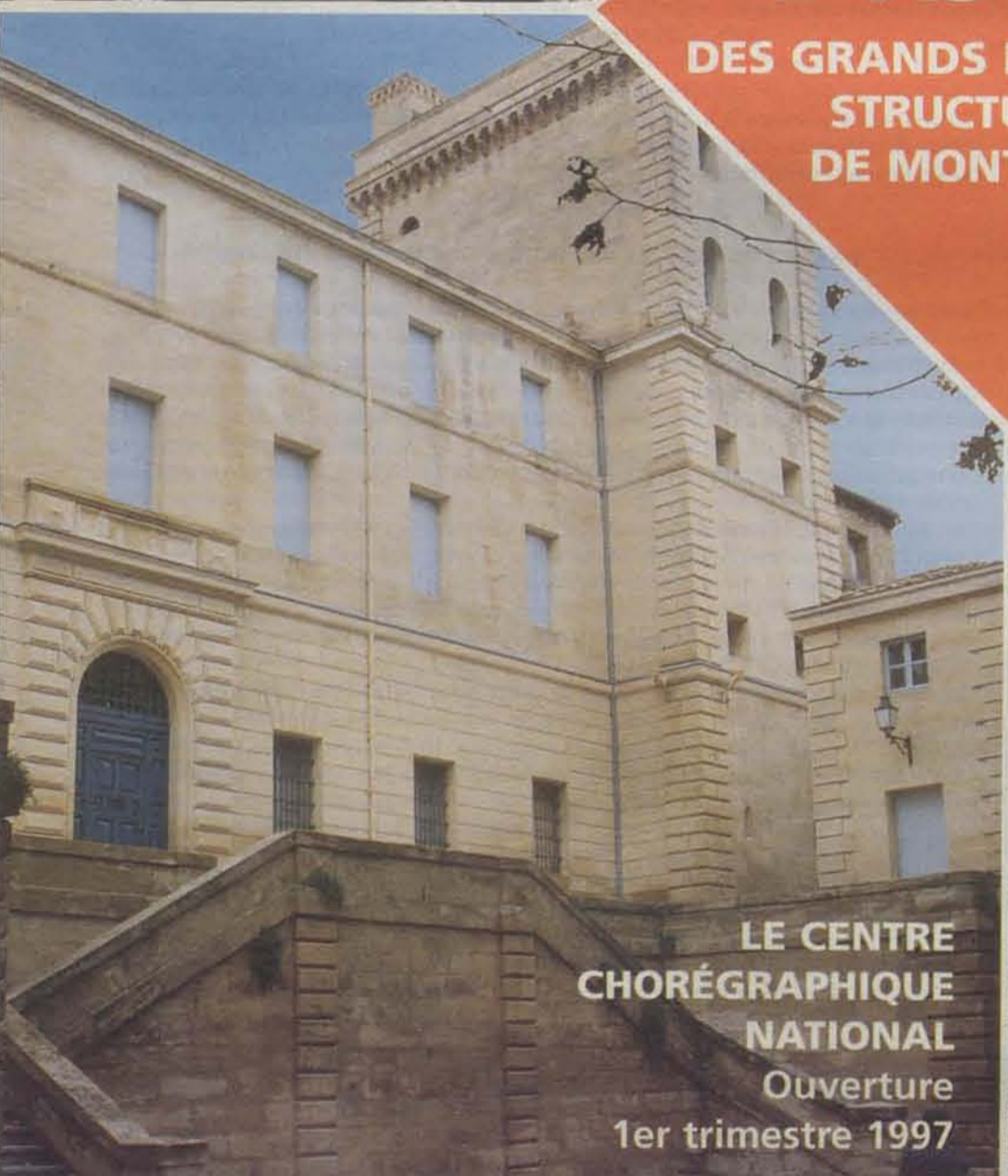
**LA NOUVELLE
CITÉ DE LA JUSTICE**
Ouverture
4ème trimestre 1996

LA FACULTÉ D'ODONTOLOGIE À LA PAILLADE
Ouverture (1ère tranche)
3ème trimestre 1996



LE CARRÉ D'AS 1997

DES GRANDS ÉQUIPEMENTS
STRUCTURANTS
DE MONTPELLIER



**LE CENTRE
CHORÉGRAPHIQUE
NATIONAL**
Ouverture
1er trimestre 1997



**LE STADE DE LA MOSSON
(35500 PLACES) POUR
LA COUPE DU MONDE**
Livraison mai 1997

Musique budgétaire

Chaque année, les citoyens de la ville se doivent d'être informés, dans le détail, de la vie communale qui s'ordonne autour du vote du budget primitif.

LE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT CONTINUE

Comme à l'accoutumée, l'Etat continue à pressurer les collectivités locales et à se désengager malgré le pacte soi-disant signé l'an dernier pour trois ans entre le gouvernement et les élus locaux.

Dans une première approche, on a pu croire que, pour 1997, l'Etat allait tenir ses engagements au niveau national. Mais en découvrant le projet de loi de finances fait par M. Alain Lamassoure, Ministre du Budget, on s'est aperçu que la progression de la DGF et de l'ensemble des dotations sous enveloppe n'était pas calculée à partir des montants inscrits dans la loi de finances 1996, mais à partir des chiffres tenant compte des indices constatés et non plus estimés. Nuance qui représente pour les collectivités locales un manque à recevoir de 700 MF.

La DGF n'augmentera donc que de 1,26 %, si on la compare au montant effectivement inscrit dans la loi de finances 1996. Et c'est ainsi que dans la réalité, la part communale de la dotation forfaitaire, quant à elle, n'augmentera que de 0,63 % pour les grandes villes.

A Montpellier, le total des dotations sous enveloppe ne devrait pas évoluer au-delà de 0,6 %, soit un tiers de l'inflation prévisionnelle, car en effet, pour chaque collectivité, ce sont les modes de calcul particuliers des concours financiers qui s'appliquent, or ils ne garantissent en rien une indexation sur l'inflation.

Il existe donc une grande différence entre l'annonce par l'Etat d'une DGF en augmentation de 1,95 % (augmentation par rapport au montant révisé) et la réalité qui va se situer à 0,63 %.

Somme-nous mieux traités pour ce qui concerne les dotations hors enveloppe ?

Nous n'avons aucune garantie de progression pour des concours très importants comme la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) ou les compensations fiscales. En effet, l'évolution de la DSU, loin de relever d'une volonté affirmée, dépend directement d'un arbitrage ponctuel entre intercommunalité et politique de la Ville.

De même, les compensations pour pertes de bases liées aux exonérations de taxe foncière et de taxe professionnelle en zone franche seront calculées sur la base du taux appliqué en 1996. Cela signifie que l'Etat ne prendra pas en compte les évolutions de taux ultérieures et que la compensation ne sera pas intégrale dans les années à venir.

C'est donc à un niveau extrêmement bas que le pacte de stabilité maintient les dotations de l'Etat, sans commune mesure avec les charges qu'il fait peser sur les collectivités locales.

Pour 1997, le manque à gagner pour notre Ville sera de 7,4 MF si l'on se réfère aux dotations de 1996, majorées de l'inflation.

Je vous citerai une phrase de M. Michel Mercier, Majorité Présidentielle, Sénateur et également rapporteur en novembre 1996 sur « la situation financière des collectivités locales ». M. Mercier nous dit : « Le pacte de stabilité peut apparaître protecteur. En fait, il n'efface pas les mauvais coups portés ces dernières années aux collectivités locales : amputation de la DCTP, suppression de la DGE (Dotation Globale d'Équipement), dérive des cotisations de la CNRAEL ».

PARALLÈLEMENT, L'ÉTAT ACCROÎT LA PRESSION FISCALE SUR LES CONTRIBUABLES LOCAUX.

Ce n'est pas tout. Le gouvernement a également fait passer en 1996, les prélèvements obligatoires à 45,6 % contre 44,5 % en 1995. Record jamais égalé en terme de pression fiscale, la fiscalité locale ne représentant que 16,5 % de ces prélèvements obligatoires.

UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINTE À MONTPELLIER

Tous les indicateurs le confirment. Les dépenses de personnel diminuent de 0,7 %, baisse liée bien évidemment au transfert des services municipaux au District (Pompes funèbres). Mais il faut noter qu'à structure constante, les dépenses de personnel n'auraient augmenté que de 3 %. Il n'y a donc aucun dérapage en matière de dépenses de personnel. En 1996, l'augmentation avait été identique. A ces diminutions de dépenses dues à des réorganisations internes s'ajoutent : - une baisse très significative de l'encours de la dette, diminution qui est cette année de 38 MF.

Nos efforts de gestion continuent donc à porter leurs fruits comme en 1996. L'annuité de la dette est contenue, les frais financiers sont réduits.

L'ensemble de ces mesures devrait nous permettre de maintenir les ratios financiers au même niveau que les années précédentes, c'est-à-dire :

- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 39,9 % (moyenne des grandes villes : 45 %)

- Dépenses équipement brut/population : 1 873 F, l'un des meilleurs ratios de France.

- Annuité / recettes réelles de fonctionnement : 16,5 %, qui fait de Montpellier la ville qui, avec Toulouse, a la meilleure santé financière dans la moitié Sud de la France.

LA CAPACITÉ D'ÉPARGNE AUGMENTE DE 28 %, PERMETTANT LE MAINTIEN DE L'EFFORT D'INVESTISSEMENT

Grâce à tous ces efforts, nous arrivons à augmenter l'épargne brute, représentée par les amortissements, les provisions et le virement de la section de fonction-

et musique symphonique

nement à la section d'investissement, de 17,3 %. Notre épargne brute s'élèvera donc à 298 MF. Cette épargne brute ou autofinancement nous assure une épargne nette de 150 MF, qui est en augmentation de 28 % par rapport à 1996.

Cette épargne est très importante et démontre la bonne santé financière de notre ville. Elle nous permet de dégager des marges de manoeuvre pour financer notre investissement qui sera maintenu à 450 MF.

Alors même qu'une publication du Ministère du Budget confirme, qu'en 1996, les collectivités locales, confrontées à des tensions financières de plus en plus fortes, ont baissé de 6,4 % leurs dépenses d'équipement.

Nous limitons cette année l'emprunt à 85 MF, alors qu'il se situait autour de 150 MF ces dernières années. Cette diminution nous permettra de réduire encore l'encours de la dette en 1997.

Notre choix politique est clair :

- maintenir l'épargne,
- maintenir l'investissement.

C'est un choix stratégique ayant des répercussions très importantes sur l'emploi local.

A ce sujet, je citerai un rapport, fait par l'INSEE en collaboration avec l'Observatoire de l'Economie et des Institutions Locales, qui a mis au point un indicateur IPEL (indicateur de poids économique local permettant de mesurer le poids économique des villes, c'est-à-dire leur capacité à produire de la richesse).

Selon l'INSEE, l'IPEL de l'aire urbaine de Montpellier est de 50 milliards de francs, ce qui représente en 10 ans une variation de 30,7 % - variation la plus forte quand on la compare à celle des 25 premières aires urbaines en France - (après, nous avons Caen, avec 30,30 %, puis Lyon, 27,8 %, pour finir avec Marseille 4,2 %).

Ces chiffres prouvent que notre politique, suivie depuis plus de 10 ans, est la bonne et qu'elle doit être poursuivie.

FAIBLE PROGRESSION DE LA FISCALITÉ, INFÉRIEURE À L'INFLATION, ET BAISSE DE PRÈS DE 20 % DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

En 1997, si la ville conserve la responsabilité de la collecte des ordures ménagères, c'est le District qui prendra en charge totalement le traitement, c'est-à-dire l'usine de tri sélectif DEMETER, les points propriété (5 au total sur la ville), le centre de tri des déchets inertes et le centre d'enfouissement du Thôt.

C'est pourquoi la Ville baissera cette année la taxe d'enlèvement des ordures ménagères d'un peu moins de 20 %, exactement 17,2 %, ramenant la taxe à ce qu'elle était dans les années 1980.

Pour les impôts locaux, nous nous sommes alignés sur la promesse faite d'augmenter les taux de la période 1995-2001 dans la même proportion que l'inflation. C'est pourquoi, en 1997, l'ensemble taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts locaux n'augmentera que de 1,3 %, soit moins que l'inflation.

UN INVESTISSEMENT MAINTENU À 450 MF, ALORS QUE L'INVESTISSEMENT BAISSERA EN 1997 DANS PRESQUE TOUTES LES VILLES FRANÇAISES

Cette mesure est destinée à soutenir l'emploi dans le bâtiment et va de pair avec le vote récent du budget du District de Montpellier qui, lui, a même augmenté de 10 % en investissement en 1997, grâce au tramway.

Cette politique permettra de façon directe ou indirecte de créer ou de maintenir plusieurs milliers d'emplois dans le bâtiment pour les jeunes.

Faute de place, nous traiterons en détail le budget d'investissement dans l'édition de Mars.

GRAVES MENACES DU MINISTÈRE DU BUDGET SUR LA VIE CULTURELLE MONTPELLIÈRAINE

Le gouvernement relance une procédure qui tend à accroître d'une manière insupportable la fiscalité des associations culturelles à Montpellier.

En effet, les services fiscaux ont décidé de requalifier l'activité des associations culturelles en « activité à caractère lucratif ». Une telle décision conduit à assujettir ces associations à l'impôt sur les sociétés et par suite à la taxe professionnelle et aux taxes annexes.

Cette décision de l'administration fiscale est particulièrement grave et lourde de conséquences.

En premier lieu, les montants mis en jeu sont extrêmement élevés. Pour les structures concernées (Festival de Radio-France Montpellier, Orchestre Philharmonique de Montpellier Languedoc-Roussillon, Association de Gestion des Opéras de Montpellier), le montant des impositions notifiées s'élève à 22,4 MF.

En second lieu, c'est l'existence même de ces structures qui pourrait être remise en cause. Devant l'impossibilité de faire face à ces charges nouvelles, ces associations pourraient se trouver dans l'obligation de cesser leurs activités dans les plus brefs délais.

Enfin, au-delà des associations visées aujourd'hui, cette décision pourrait être généralisée à toutes les activités culturelles, mais aussi aux associations sportives, sociales, de loisir...

On voudrait tuer cette richesse qu'est le milieu associatif, on ne ferait pas mieux !

Au total, c'est 45 MF que l'administration fiscale réclame pour 3 ans à Montpellier à propos de l'Orchestre Philharmonique, du Festival de Radio-France et de Montpellier, des Solistes de Moscou-Montpellier, des Opéras Comédie et Berlioz et du Printemps des Comédiens (Département de l'Hérault).

L'actualité récente a dû déjà vous mettre au courant. De toute la France nous viennent les soutiens, de M. Raitte à M. Madelin, de l'Orchestre Philharmonique de Lille au Théâtre de Tourcoing, ou de l'Orchestre de Strasbourg, car la menace gagne toute la vie culturelle française.



Assemblée générale de l'Orchestre, le 14 janvier dernier. De g. à d.: François Boë, secrétaire général adjoint de la Ville, M. Camoin, commissaire aux comptes, Georges Frêche, président de l'Orchestre, Yves Larbiou, adjoint délégué à la culture et René Koering, directeur de l'Orchestre.

Le Ministère du Budget, s'appuyant sur un ultra-libéralisme de type américain, prétend considérer les opéras et les orchestres comme faisant partie du secteur concurrentiel, comme un tourneur de rock. Or, qui a vu un orchestre philharmonique privé ? Qui a vu un opéra privé ? Tout cela est ubuesque. M. Douste-Blazy, Ministre de la Culture, en convient fort justement dans une lettre qu'il nous a adressée le 22 Janvier et que nous publions in extenso avec cet éditorial. Mais ce n'est pas le Ministre de la Culture qui décide, c'est le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Arthuis, et le Ministre du Budget, M. Lamassoure. Or, la position de ces derniers reste inchangée. S'ils l'emportaient, on irait vers la dissolution de l'Orchestre Philharmonique de Montpellier Languedoc-Roussillon. Il faudra en arriver aux arbitrages, si nécessaire, de M. Juppé et à défaut de M. Chirac, Président de la République.

Bonne année à toutes et à tous, Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens.

Georges FRÈCHE
Maire de Montpellier

8-9-10 janvier

3500 convives au repas de fin d'année organisé au Zénith pour les retraités de La Ville.



11 janvier

Inauguration de la Faculté d'Odontologie à la Paillade. Au micro : le sénateur André Vézinhét, Conseiller Général de la Paillade. A ses côtés : le doyen Paul Parquet et le Préfet de Région Bernard Monginnet et M. Ferrari, Recteur.



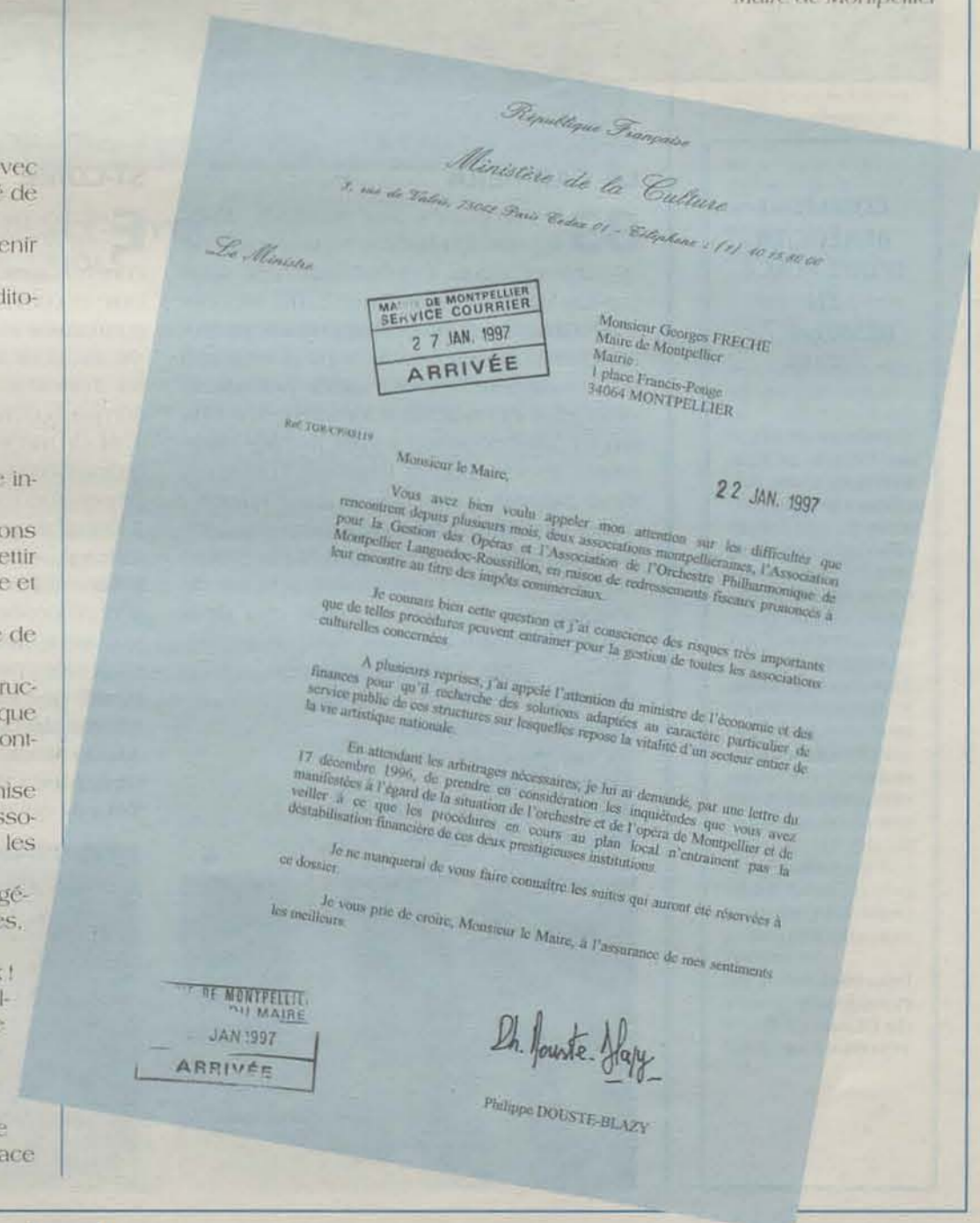
24 janvier

Georges Frêche, Manuel Gouveia, président de l'association Casa De Portugal, Christophe Morales, maire adjoint et Miguel Pires, Consul du Portugal, ont inauguré la Casa De Portugal située rue du Mas de Merle (info : 04 67 99 94 63)



25 janvier

Gilbert Roseau, Conseiller Général du 6ème canton, vice-président de la Société Héraultaise, dévoile la plaque de l'immeuble le Crescent, à Port-Marianne Consuls de Mer. A ses côtés, Jean-Claude Biau, Michel Soulas, Louis Pouget, Georges Frêche, André Vézinhét et Nicolas Lebonnetel, architecte.



Résidences-Foyers du CCAS : des places pour les Montpelliérains

L'inauguration de la Résidence-Foyer Simone Gillet-Demangel, dernière née des sept résidences d'accueil en place sur la ville, marquait la volonté de la municipalité et du CCAS, d'offrir à tous les Montpelliérains des structures modernes, avec toutes les garanties de confort, de sécurité et de convivialité. Implantées de manière à recouvrir tous les différents secteurs de la ville, les Résidences-Foyers jouxtent, pour la plupart, centres d'animation et espaces naturels. La capacité d'accueil de 762 lits (dont 395 en cures médicales) permet, aujourd'hui encore aux personnes valides et semi-valides qui le désirent, de disposer de places libres dans ces lieux de vie qui privilégient l'autonomie de chacun, tout en assurant une surveillance médicale permanente. Le résident, qu'il vive seul ou en couple, conserve ses habitudes de vie, dispose de sa boîte aux lettres, de sa ligne de téléphone. Il profite des activités, sorties, rencontres offertes par une structure collective. Avec des animations particulières de lecture, musicothérapie, ergothérapie, peinture sur soie, poterie.

Pour mieux découvrir les Résidences-Foyers, on peut les visiter sur demande, en se mettant en rapport avec le directeur de la structure.



RÉSIDENCE-FOYER MICHEL BELORGEOT

COMMENT BÉNÉFICIER D'UNE PLACE EN RÉSIDENCE-FOYER

S'adresser au siège du CCAS, 9, rue Montpelliéret. La demande sera soumise à l'avis médical du gérontologue du CCAS. Après un bilan de l'état de santé, une proposition sera faite en fonction de la structure correspondant le mieux à ses besoins. Les personnes qui le désirent peuvent demander à bénéficier d'une aide médicale. Un dossier est constitué auprès du Conseil Général. La commission statuera.

Information : Présidence du CCAS
Tél : 04 67 14 57 87

RÉSIDENCE-FOYER LA CARRIERA

83 lits proposés dont 50 médicalisés agréés. Un habitat type studios de 35m² avec loggia. Cet établissement, situé sur les Hauts de Massane, a mis l'accent sur l'animation et la sécurité proposées aux résidents. Appel-malade avec phonie (en 97, installation d'appels-malade portables), détecteurs incendie dans tous les communs (en 97, ces détecteurs sont installés dans toutes les chambres). Personnel para-médical 24h/24h. Grand choix d'animations : atelier d'ergothérapie, atelier mémoire, gymnastique (séance hebdomadaire par kiné et ergothérapeute). Participation à la vie de l'établissement. Comité de lecture avec deux écoles primaires. Bibliothèque, vidéothèque, sorties, culte religieux, etc...

Résidence-Foyer la Carriera
Les Hauts de Massane
50, rue Louis Pergaud
34080 Montpellier
Directeur : Jean-Louis Davaux
Tél : 04 67 75 25 70



RÉSIDENCE-FOYER ST-COME

Etablissement médicalisé, habilité à recevoir 60 personnes âgées en section de cure médicale. Elle est agréée par l'Aide Sociale et conventionnée au titre de l'Aide Personnalisée au Logement. Les 58 appartements, dont 2 pour couple, se répartissent sur 3 niveaux. Parc ombragé et excellente liaison par bus avec le cœur de ville (lignes n°2, 5, 6). Un médecin gérontologue assure la coordination avec les médecins traitants. L'équipe para-médicale composée de 4 infirmières, 1 kinésithérapeute, 1 ergothérapeute, 13 auxiliaires de soins, dispense les soins et assure la surveillance 24h/24h. Diverses animations sont proposées : conférences, chorales, dessin, danse, travaux manuels. Des sorties sont organisées périodiquement.

Résidence Foyer St-Côme
13, rue de l'Ecole Normale
34000 Montpellier
Directrice : Marinette Lalardie
Tél : 04 67 63 55 33



Implanté dans le grand parc du domaine de Bel-Juel, cet établissement reste largement ouvert sur la vie du quartier de Celleneuve. Capacité d'accueil de 83 lits dont 58 en secteur de cure médicale. Cette résidence dispose de deux lieux de vie spécifiques qui s'adaptent à l'évolution possible de l'autonomie des résidents : «Les Mico-couilliers» consacré aux personnes à mobilité réduite avec une construction spécifique, à mobilier ergonomique et une ouverture sur le parc, «L'Orangerais» accueille les personnes présentant des troubles liés à la mémoire. Son architecture, ses couleurs, son mobilier, son projet de vie, en font un Lieu d'Accompagnement Permanent Pour Personnes Agées Désorientées (LAPPAD). L'ensemble des trois unités s'articule autour d'un espace de vie commune, rassemblant et coordonnant les activités de tous les résidents. L'établissement est équipé d'un Centre de Prévention de la Dépendance, axé sur la balnéothérapie, l'ergothérapie, la musicothérapie.

Résidence-Foyer Michel Belorgeot
41, Impasse des Moulins
34080 Montpellier
Directeur : Daniel Bosc
Tél : 04 67 40 04 44



RÉSIDENCE-FOYER SIMONE GILLET-DEMANGEL

Elle jouxte le parc centenaire de Bagatelle dans le quartier de Val de Croze. 82 lits d'hébergement pour personnes âgées valides, semi-valides ou dépendantes. Une unité d'accueil protégée de 10 lits et 4 places d'accueil de jour sont réservées aux malades Alzheimer. Cet établissement médicalisé, (62 lits de cure médicale), comporte un plateau technique de rééducation, (balnéothérapie, kinésithérapie, ergothérapie, musicothérapie), qui vise à prévenir ou soigner les effets du vieillissement pathologique. Les services de restauration, blanchissage et entretien ménager sont assurés par le personnel de l'établissement. Une bibliothèque, un club hebdomadaire animé par des bénévoles, complètent les loisirs, jeux de société, animations à thème et sorties, proposées aux résidents par une animatrice. Desserte S.M.T.U ligne 4

Résidence-Foyer Simone Gillet-Demangel
570, rue Rouget-de-Lisle
34070 Montpellier
Directeur : Jean-Marie Chamailou
Tél : 04 67 42 80 33



RÉSIDENCE-FOYER MONTPELLIÉRET

Etablissement de cœur de ville permettant l'accès à tous les services et équipements de proximité (théâtre, galerie marchande, jardins et promenades). La résidence est habilitée à recevoir 82 personnes dont 20 en cure médicalisée. Elle est agréée par l'Aide Sociale. Trois salles de télévision sont à disposition, équipées de jeux de cartes, dominos, échecs... Une bibliothèque gratuite offre un vaste choix de livres. Différents ateliers fonctionnent régulièrement (élaboration d'un journal interne). Animations ponctuelles (concerts, fêtes, sorties...)

Résidence-Foyer Montpelliéret
3, rue Fabre
34000 Montpellier
Directeur : Bernard Sala
Tél : 04 67 66 14 98

RÉSIDENCE-FOYER LES AUBES

94 lits dont 39 médicalisés. L'établissement a été totalement rénové en 1994. Logements individuels et cuisine collective dans un site urbain privilégié (les Aubes, la Pompignane) à 5 mn du centre ville au sein d'un parc arboré de 2 ha. Desserte SMTU et proximité des grands équipements structurants du quartier. L'établissement accueille ses résidents à partir de 65 ans. Agréé à l'Aide Sociale, il bénéficie de la prestation Aide Personnalisée au Logement, et propose un rapport qualité-prix attractif. Les équipes et les collaborateurs extérieurs organisent un ensemble d'activités variées : jeux, prestations artistiques, ergothérapie, sorties, lecture, vidéo, jumelage avec Heidelberg. Visite de l'établissement sans R.V. tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

Résidence-Foyer Les Aubes
119, Ave. St-André de Novigens - 34000 Montpellier
Directeur : Jean Hubert
Tél : 04 67 72 06 98



RÉSIDENCE-FOYER CAMPERIOLS

Située entre les quartiers de Celleneuve et du Petit-Bard, à 4 km du centre ville. Desserte SMTU (lignes 9 et 1). L'établissement peut accueillir 160 résidents. Une section de cure médicale de 68 lits permet une prise en charge des résidents en perte d'autonomie. Logement de type F1 et F2. Un appartement est réservé pour des séjours d'hébergement temporaire. Soins para-médicaux effectués par le personnel de l'établissement. Les résidents conservent le choix de leur médecin traitant. Surveillance para-médicale 24h/24h. Animations et ateliers de prévention : chorale, musicothérapie, gymnastique, ouvrir, sorties...

Résidence-Foyer Camperliols
16, rue des Avelaniers 34080 Montpellier
Directrice : Solange Quéron
Tél : 04 67 10 46 10



24 FÉVRIER 1997

RENCONTRES NOTRE TEMPS RETRAITE ACTION

Organisées à l'initiative de «Notre Temps», premier magazine de la retraite et deuxième mensuel de la presse française, les «Rencontres Notre Temps - Retraite Action» de Montpellier auront lieu le lundi 24 février 97.

Pour la 3ème année consécutive, cette manifestation, placée sous le parrainage de Georges Frêche, Maire de Montpellier, proposera aux retraités de la région de nombreuses activités axées sur deux pôles :

le bénévolat avec la participation d'environ 80 associations régionales et locales, les loisirs associatifs dans des domaines très variés (sportif, culturel, artistique, ludique...) avec de nombreuses démonstrations en direct. Très sensibilisée sur les rapports d'inter-génération, la «Fondation Notre Temps» proposera aux retraités une grande campagne sur le thème de l'accompagnement scolaire «A deux, on apprend mieux !»

Parmi les nouveautés 97, un espace «Découverte multimédia» sera consacré aux nouvelles technologies avec une initiation gratuite au C.D. Rom et à Internet.

Rencontres Notre Temps - Retraite Actions - Lundi 24 février 97 de 10h à 18h Palais des Congrès - Le Corum

Au courrier

UNICEF

«Votre solidarité nous a permis de récolter, pendant le mois de décembre, sur le Place de la Comédie, des ressources financières pour aider les enfants déshérités du monde. Soyez-en chaleureusement remerciés...»

Gérard-Paul Galy, Président du Comité de Montpellier de l'UNICEF, à Georges Frêche.

ENTENTE MONTPELLIER ATHLÉTISME

«Nous vous remercions du soutien que vous nous avez apporté à la bonne organisation du 5ème Cross de la Fraternité qui s'est déroulé le 8 décembre dernier au domaine de Grammont à Montpellier. Cette journée fut une belle réussite malgré la pluie, et grâce à vos divers lots offerts, sans quoi nous n'aurions pas pu récompenser les participants jeunes et moins jeunes, venus nombreux pour disputer cette épreuve. La mise à disposition du car podium et du circuit de Grammont nous a énormément aidés.»

Jean-Pierre Galtier, Président de l'Entente Montpellier Athlétisme à Georges Frêche.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE DE L'ART

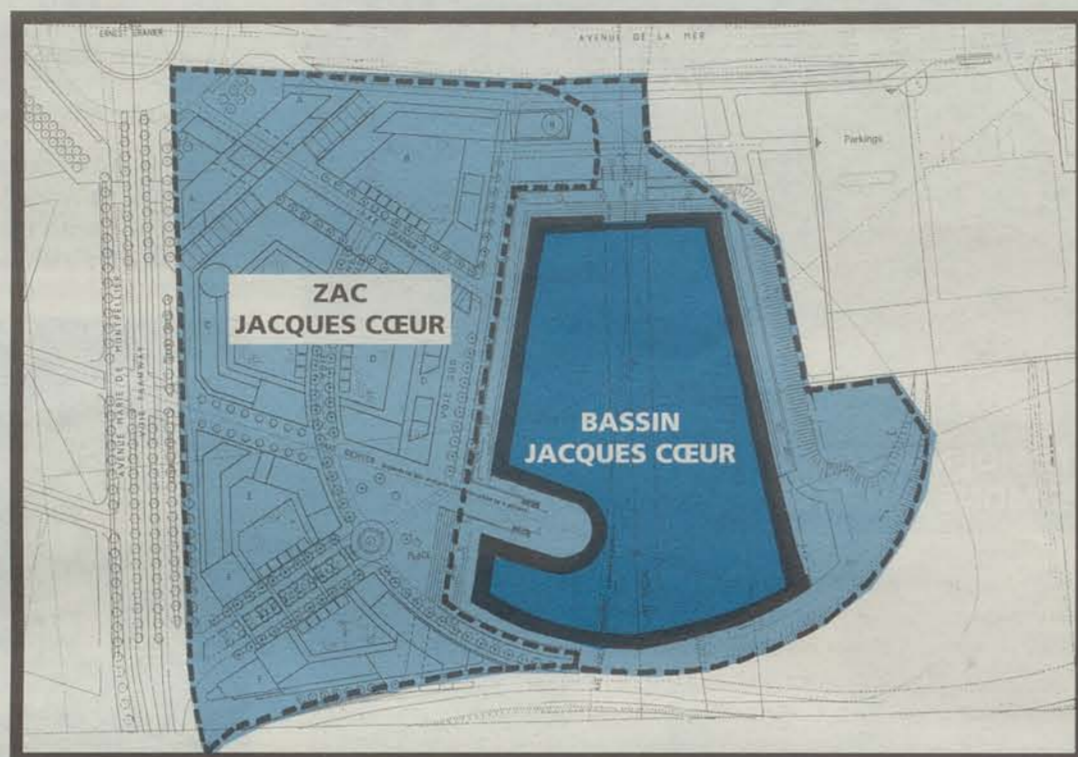
«Vous avez bien voulu faciliter par de multiples aides, dont l'octroi à titre gracieux, d'une salle de réunion, et par une réception au Musée Fabre, l'organisation et le bon déroulement du IVème Congrès National d'Archéologie et d'Histoire de l'Art qui s'est tenu récemment à Montpellier. Ce concours généreux a grandement contribué au succès de cette manifestation, tout en constituant un précieux encouragement à l'action que mène notre association, sous l'égide de laquelle se tenait le Congrès en faveur de l'enseignement de l'Archéologie et de l'Histoire de l'Art.»

François Baratte, Président de l'APAHU à Georges Frêche.

23 ET 24 MARS 1996

Bassin Jacques Cœur : concertation aujourd'hui pour un creusement début 1998

Le dernier numéro de "Montpellier Notre Ville" présentait le projet de la future ZAC Port Marianne - Jacques Cœur, et annonçait l'engagement avec le public sur ce dossier. Rappelons que cette ZAC a pour objet la création d'un nouveau quartier composé de 800 à 1200 logements, et de locaux professionnels. Elle se situe au Sud de l'avenue Marie de Montpellier, en prolongation du tissu urbain de la ZAC Richter. Ce nouveau quartier s'ouvrira, côté Sud, sur le Bassin Jacques Cœur, premier élément formalisant l'axe majeur de composition de l'ensemble des quartiers de Port Marianne. Ultérieurement, l'axe majeur de Port Marianne prendra également corps à travers la réalisation future de Parc Marianne, à l'Est de l'Avenue de la Mer. En tant qu'équipement structurant l'ensemble de Port Marianne et de ses quartiers, le bassin est soumis à des procédures propres, distinctes de celles de la ZAC.



Les caractéristiques indicatives à terme de ce bassin sont les suivantes :

- superficie du plan d'eau : 2,6 Ha environ
- niveau de la promenade haute : 12,70m Ngf
- niveau de la promenade basse : 9,00m Ngf
- niveau du plan d'eau : 7,50m Ngf
- profondeur du plan d'eau : 2,50m

Le bassin Jacques Cœur est destiné à devenir à terme un port fluvial. Les travaux à réaliser début 1998 devraient permettre, dans un premier temps, la constitution d'un plan d'eau de 1ha, calé sur la partie Est du bassin définitif. Le plan d'eau sera bordé de plages engazonnées propices à la promenade et aux bains de soleil. Le niveau de ce plan d'eau sera environ 1m au-dessous de la promenade haute, et la profondeur du bassin ne dev

vrait pas excéder 3m dans sa partie centrale. Au centre de ce bassin, à la naissance de l'axe majeur de composition de Port Marianne, un grand jet d'eau est envisagé. Le dossier de ce projet est mis à disposition du public en Mairie du 27 janvier 1997 au 7 février 1997, ainsi qu'un cahier sur lequel chacun est invité à formuler son avis.

Hôtel de Ville - DAP, 3è étage, aux heures d'ouverture de la Mairie.

LA PAILLADÉ

Les Montpelliérains s'expriment sur la zone franche (extraits de lettres)

Mme Vergnes
Résidence Le Chambéry
20 décembre

«soutient entièrement la municipalité et le maire de Montpellier pour toutes les interventions et démarches faites pour que la Paillade soit une vraie zone franche. Je n'accepte pas les dispositions prises récemment par l'Etat, qui privent de nombreux emplois cette zone populaire de la ville.»

Jean-Marc Soudre
Pharmacien Biologiste
20 décembre

«Monsieur le Maire, Je tiens par la présente à exprimer mon opposition au tracé du périmètre de la zone franche urbaine de la Paillade tel qu'il a été fixé par l'Etat dans son courrier du 26.11.1996 (référence Midi Libre du 14.12.1996)».

Nous les soussignés
(suivent 8 signatures)
22 décembre

«N'acceptons pas les dispositions actuelles concernant la zone franche de Montpellier.»

Docteur Patrick Ramanoudjame
Président de l'Association des médecins et paramédicaux de la Paillade (AMPP)
19 décembre

«Monsieur le Maire, J'ai l'honneur de vous adresser, pour information, les lettres que j'adresse à Monsieur J.C. Gaudin, ministre de la Ville et à Monsieur le Député B. Serrou, pour protester au nom de l'AMPP contre le découpage arbitraire de la Paillade, dans le cadre de la zone franche urbaine.»

Association de défense des copropriétaires de la résidence «Plein Ciel»
20 décembre

«Monsieur le Ministre, (...) Nous ne comprenons absolument pas les raisons pour lesquelles, actuellement, la zone franche de La Paillade a été délimitée... Pourquoi couper en DEUX ce quartier...? Vous ne pouvez imaginer de ce fait, le mécontentement de la population. Nous vous demandons respectueusement, de revenir sur cette décision, de nous donner entière satisfaction en acceptant ce que nous demandons, pour notre Quartier de La Paillade (...).»



Montpellier Echarpe d'or 1996 de la Prévention routière

«L'Echarpe d'Or 1996 est remise à la Ville de Montpellier par la Prévention Routière pour sa politique globale de déplacements dont la sécurité routière fait partie intégrante. Malgré une augmentation très importante du trafic routier, les accidents corporels ont diminué de 44% ces dix dernières années, et le nombre de morts a été divisé par 2.»

Pierre Florin
Président
National de la
Sécurité Routière

L'Echarpe d'Or 96 récompense une décennie de travail quotidien

La Ville de Montpellier vient de se voir attribuer l'Echarpe d'Or de la Prévention Routière pour l'année 1996.

Cette distinction attribuée à une grande ville française honore notre ville et ses habitants. Elle couronne une décennie de travail quotidien des nombreux acteurs de la sécurité routière, qu'il s'agisse des services techniques de la ville, des Police Nationale et Municipale, des C.R.S., des enseignants, de la Prévention Routière et, plus généralement, des Montpelliérains qui ont contribué, en 10 ans, à réduire le nombre des accidents corporels dans la ville de 44%, alors que, dans le même temps, les déplacements ont augmenté sensiblement. Ce résultat s'inscrit dans la politique des déplacements de la Ville de Montpellier, dans l'ecomobilité, dans la mise en oeuvre d'aménagements permettant un partage le plus harmonieux possible de l'espace public : - qu'il s'agisse du vaste secteur piétonnier ouvert aux cyclistes respectant la vitesse de 10km/h, et à «Petibus», transport en commun permettant une cohabitation de l'espace à la satisfaction de tous, - qu'il s'agisse des transports en commun avec les deux grands axes prioritaires de bus, - qu'il s'agisse de l'augmentation importante du réseau de pistes cyclables où nous sommes passés de 15 à 55 km. Tout cela accompagné d'actions de prévention en direction

des scolaires, d'actions spécifiques pour nos aînés de l'âge d'or, et pour les adolescents, des initiations à la conduite moto.

En ma qualité de nouveau correspondant local de la Prévention Routière, je remercie tous ceux qui ont participé à ces actions, et particulièrement mon pré-décesseur Monsieur Yvan Velay. Bien entendu, tant qu'il y aura un accident corporel, ce sera un accident de trop, et la Ville de Montpellier s'emploiera toujours, demain comme hier, à améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes, des motocyclistes, des automobilistes, des usagers des transports en commun. Demain, avec le tramway que construit le district, avec notre objectif de passer d'ici l'an 2000 de 55 à 150 km de voies cyclables, avec la continuation d'actions de prévention, avec notre volonté de convivialité dans la ville entre les divers modes de déplacement. Montpellier, avec l'ecomobilité, aborde le 3ème millénaire comme une ville durable, une ville où il fait bon vivre.



Monsieur Pierre Florin, Président National de la Prévention Routière a remis, le 11 décembre, l'Echarpe d'Or 1996 à Jean-Claude Biau, Maire adjoint, délégué aux déplacements et à la Prévention, en présence de M. Henry Jaccarino, directeur de la Prévention Routière de l'Hérault.

JEAN-CLAUDE BIAU
Adjoint au Maire
Vice-Président de la Commission des Transports, Déplacements, Ecomobilité
Correspondant local de la Prévention Routière.



Bien conduire bien se conduire pour une ville sans accidents.



1985 - 1996
les accidents corporels ont diminué de 44%



1985 - 1996
le nombre des morts a été divisé par 2



L'écomobilité, une politique globale des déplacements

Le mot écomobilité est apparu en 1992 avec le lancement du Petibus au cœur de ville. Pourtant, le concept était déjà présent dans la politique de déplacements de la ville. L'écomobilité, c'est un concept, une manière intelligente, économique et sociale d'associer l'ensemble des modes de déplacement mis à la disposition des Montpelliérains.

Examinons quelques chiffres : Montpellier compte 250.000 habitants. Chaque jour, plus de 200.000 voitures rentrent dans la ville et près de 800.000 véhicules s'y déplacent. Le taux de motorisation par ménage est parmi les plus élevés, et la superficie du domaine public est proportionnellement l'une des plus faibles de grandes villes de France. Il fallait répondre clairement et ouvertement aux besoins légitimes de la population.

Il ne s'agissait pas d'être systématiquement contre la voiture, mais d'en réglementer la circulation et la stationnement, sinon la ville rapidement se serait retrouvée totalement bouchée et asphyxiée.

Aussi, une série de contraintes concernant le cœur et le centre ville ont été prises avec l'interdiction globale (hors véhicule d'urgence, de riverains et de livraison) de stationner en surface.

8000 places de parking ont été créées : Palais de jus-

stice, Piot, Gambetta, Préfecture, Marché aux Fleurs, Corum, Antigone, Europa.

Dissuader les automobilistes de prendre leur voiture, c'est leur offrir des alternatives pratiques et fiables pour se déplacer. D'où, une politique prioritaire des transports en commun.

Les bus devaient répondre aux besoins de la population. Il fallait qu'il y ait suffisamment de lignes pour couvrir la totalité de la ville et qu'ils soient à fréquence suffisamment rapide, d'où la création des deux axes prioritaires, la mise en place du système Pétrarque qui coordonne les feux tricolores aux croisements et qui donne priorité aux bus à certains carrefours. Il fallait aussi aménager les plages horaires d'où le lancement des bus de nuit (le Rabelais), l'extension des services du dimanche.

Pour accéder au cœur de ville, libéré de toute circulation intensive grâce à la mise en place du 2ème axe prioritaire, les Montpelliérains peuvent prendre Petibus. Sa fréquence (toutes les 5 minutes), sa petite taille l'intègre parfaitement au rythme du cœur de ville, et les piétons l'ont adopté parfaitement.

Pour préparer l'an 2000 et offrir aux habitants de Montpellier un service de transports en commun encore plus pratique, le District de Montpellier lance la 1ère ligne de tramway de l'agglomération de Mont-

pellier, qui traversera la ville du Nord-Ouest au Sud-Est, reliant les quartiers de la Paillade et de Port Marianne, jusqu'au Millénaire, desservant directement un très grand nombre de pôles d'attraction, de secteurs d'habitations et d'emplois.

Autre alternative offerte aux déplacements des Montpelliérains : le vélo.

Le vélo est un moyen de transport économique et écologique qui s'impose lorsqu'on sait que 40% des déplacements urbains sont inférieurs à deux kilomètres.

De 1990 à 1996, la municipalité a développé le réseau des voies cyclables (pistes, axes partagés et bandes) qui est passé de 10 à 55 km. D'ici l'an 2000, il devrait être réalisé près de 150 km. Le parking à vélo a été augmenté et continuera à l'être. Enfin, les Montpelliérains peuvent bénéficier du service Villà Vélo mis en place par la SMTU.

L'écomobilité, c'est donc donner aux Montpelliérains le choix entre divers moyens de transport. C'est leur donner le sens du partage. La voie publique appartient à tous, piétons, cyclistes, automobilistes, usagers de transports en commun. C'est accroître la sécurité de chacun en développant la notion de respect et de responsabilité.

C'est développer l'esprit et la démarche citoyenne.

10 ans d'aménagements pour une fluidité de la circulation et une meilleure sécurité

Plus de 100 carrefours installés en 10 ans pour accroître la sécurité des voitures et des piétons

Traverser pour un piéton peut être parfois un gymnase particulièrement dangereux. Pour pallier cela, la Ville a mis en place, en 10 ans, plus de 100 carrefours supplémentaires équipés de feux tricolores. L'implantation de ces carrefours à feux a été soigneusement étudiée par la Direction du Génie Urbain de la Ville. Cette étude a été nourrie préalablement d'une concertation avec les habitants des quartiers concernés lors des réunions de quartier ou dans le cadre de «Montpellier au Quotidien». L'objectif étant de favoriser la sécurité des piétons et de fluidifier la circulation automobile en prenant en compte les risques de croisement et en améliorant au maximum la visibilité.

Aujourd'hui, tous les endroits névralgiques ont été couverts. Il reste encore une dizaine de carrefours à aménager, ne présentant pas un caractère d'urgence. Ils le se-

ront néanmoins dans les années à venir. En 10 ans, la Ville a investi un budget de 90 MF pour cette opération. Quelques uns des récents carrefours à feux aménagés ces dernières années :

- Av du Père Souliers / Rue des Muriels
- Av d'Assas / Rue Bartholdi
- Av Val de Montferand / Rue de la Chenaie
- Rue du 81è R.I. / Rue Saint-Vincent de Paul
- Route de Laverune / Ecole Alain Savary



Le carrefour Boulevard Antigone et rue Léon Blum

18 hectares de zones piétonnes, soit 6 fois plus qu'à Strasbourg.



En 10 ans, la Ville a doublé le nombre de rues et de places piétonnes. Il y a près de 14 ha de places piétonnes, et 3,5 ha de rues soit 6 fois plus qu'à Strasbourg.



Les piétons peuvent aller de l'avenue Foch au bord du Lez à pied. Ils peuvent aussi faire leurs courses en toute tranquillité, sans être incommodés par le stress d'une circulation intensive.

Sécurité aux abords des écoles : mission accomplie !

Les entrées et les sorties d'écoles sont un moment très dense quant à la circulation. La sécurité de l'enfant et des accompagnants doit être particulièrement prise en compte.

Aujourd'hui, les 120 écoles primaires et ma-

temelles, les 19 collèges et lycées ont bénéficié de mesures pour accroître la sécurité.

Les services municipaux ont fait poser des gardes-corps sur le trottoir pour éviter les stationnements gênants et dangereux pour

les piétons. Ces barrières canalisent aussi la sortie des enfants qui ne peuvent plus traverser anarchiquement la chaussée. Les trottoirs ont été élargis. Des passages protégés pour piétons et des feux tricolores permettent la traversée en toute sécurité. La police municipale continue à être présente aux sorties des écoles sensibles. Une signalisation verticale avec des panneaux clignotants et des panneaux d'avertissement très clair ont été installés pour que les automobilistes puissent réduire leur vitesse et faire particulièrement attention. Une signalisation horizontale a été conjointement mise en place, ainsi que des «gendarmes couchés» ou ralentisseurs, quand c'était nécessaire.

Budget d'investissement en 10 ans pour les équipements de sécurité aux abords des écoles : 8 millions de francs.



1995 : 15 km de pistes cyclables, 1996 : 55 km, 2000 : 150 km.



En 10 ans, le nombre de kilomètres de pistes cyclables a été multiplié par 5. A l'horizon de l'an 2000, c'est près de 150 km qui seront ouverts. Dans les années à venir, la Ville travaillera la continuité des pistes cyclables, et fera en sorte que l'intérieur des quartiers soit bien desservi.



La fête du vélo, chaque année, prend de plus en plus d'ampleur. Le vélo est un mode de transport bien adapté et écologique en milieu urbain. La Ville augmentera le nombre de parkings à vélos, offrant le maximum de sécurité.



Transports en commun : 31 millions de passagers par an.



Petit, silencieux, à une fréquence rapide (toutes les 5 minutes), Petibus, une incontestable réussite de transport en commun au cœur de Ville. Il transporte plus de 4000 voyageurs tous les jours.



Avec ses 26 lignes, ses 320 km de réseaux, ses 9 millions de km parcourus chaque année, ses 20 km de couloirs réservés aux bus et ses 31 millions de passagers, les bus de la SMTU sont une alternative efficace à la voiture.

Pétrarque : un système informatique de régulation des feux tricolores

En 1992, la Ville a mis en place un système de régulation automatique de la signalisation tricolore qui gère la fluidité du trafic sur les principales artères montpelliéraines.

Il permet de résoudre, en temps réel, les éventuels bouchons suivant les moments de la journée. Le principe de «Pétrarque» est d'offrir aux automobilistes qui respectent scrupuleusement la vitesse maximum autorisée en ville, c'est-à-dire 50 km/h, d'avoir au fur et à mesure qu'ils avancent, des feux qui se mettent au vert.

Les zones centres Sud et Nord de la Ville sont équipées de 110 carrefours de ce

type. «Pétrarque», à certains carrefours, offre la priorité aux transports en commun. La fluidité de circulation, induite par le système Pétrarque, détend l'automobiliste, et de ce fait participe à une meilleure sécurité. Aucun accident corporel n'a été enregistré sur les artères équipées de ce système. Il est prévu, avec la mise en place du tramway, d'étendre le système Pétrarque considérablement.

La salle de contrôle du système Petrarque



LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, C'EST L'AFFAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX (DIRECTION DU GÉNIE URBAIN / POLICE MUNICIPALE)

Les lauriers recueillis par la Ville en matière de prévention routière impliquent largement la Direction du Génie Urbain (Bureau d'étude Espace Urbain, Propreté, Voirie, Circulation, Régulation du trafic, Eclairage public, Eaux assainissement) soit 19 agents. Le bureau d'études intègre comme règle première la sécurité des usagers. Il imagine, analyse et projette tous les déplacements des véhicules, de bus, des cyclistes et des piétons. La pose de signalisation est un élément très important de la sécurité.



Qu'il s'agisse de la signalisation verticale (panneaux) ou de la signalisation horizontale (passage protégé, couloir réservé), il faut que l'information s'effectue au bon moment, ni trop tôt ni trop tard, et soit bien visible. L'éclairage public permet de voir et d'être vu du plus loin possible, et donc d'anticiper sur un éventuel danger.



Il y a 22.000 points lumineux sur 600 km de voirie. Il y a 10 ans, il n'y en avait que 12.000. L'investissement est de 8 millions de francs et la facture EDF s'élève à 9 millions de francs malgré les économies d'énergie réalisées.



L'entretien de la voirie fait partie intégrante de la sécurité. Chaque année, 100 millions de francs sont consacrés en investissement et en fonctionnement. L'entretien des réseaux d'assainissement permet d'éviter les grosses flaques, responsables d'aquaplaning. Il faut aussi souligner l'importance sur le terrain des agents de police municipaux pour faire respecter les règles de sécurité élémentaires en ville et aux sorties d'écoles.

Eduquer, informer, sensibiliser pour une plus grande sécurité routière à Montpellier

La municipalité a noué un partenariat très actif avec le Comité Local de la Prévention Routière que dirige le commandant Henry Jaccarino.

Avec la collaboration des services techniques de la Ville, des polices Nationale, Municipale, et des enseignants, des actions de sensibilisation, d'éducation et d'information en direction de l'ensemble des Montpelliérains ont été mises en place tout au long de l'année. Scolaires, jeunes, grand public, 3ème Age, nous sommes tous concernés.

PERMIS DE COURTOISIE

Une action de la Jeune Chambre Economique de Montpellier

La Jeune Chambre Economique, en partenariat avec la Ville de Montpellier et la Préfecture de l'Hérault envisage au mois de mars et d'avril 1997 de lancer une opération «Permis de courtoisie». L'objectif de cette action est de sensibiliser les conducteurs de véhicule au respect des autres (piétons, vélos, autres voitures). Un questionnaire diffusé auprès des enfants dans les écoles et destiné aux parents sera envoyé. Une fois le questionnaire retourné, un panel de conducteurs courtois sera sélectionné. Chacun d'eux recevra un autocollant qu'il devra coller à l'arrière de sa voiture pour participer à l'épreuve pratique. Chaque voiture portant l'autocollant pourra être suivie par un véhicule banalisé de la Police Nationale. Cela permettra d'apprécier les comportements de chacun.

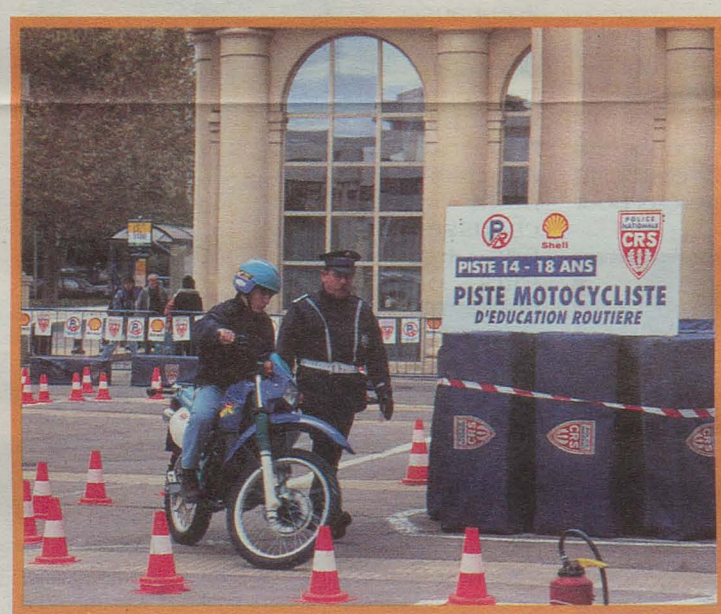
A l'issue de l'épreuve pratique seront retenus les meilleurs conducteurs qui recevront le «Permis de Courtoisie». Un tirage au sort parmi les permis de courtoisie permettra de gagner de nombreux lots dont une Citroën Savo, 1 an d'assurance gratuite, etc... Dans le prochain numéro, nous donnerons les renseignements pratiques afin que vous puissiez participer et être élu le Montpelliérain ou la Montpelliéraine le (la) plus courtois (e).

10.000 écoliers sensibilisés chaque année

Près de 10.000 écoliers bénéficient, chaque année, de cours et de mise en pratique sur piste de la Prévention Routière, avec l'assistance de la C.R.S. 56. Au cours de 4 séances, les écoliers reçoivent une formation théorique et pratique, et participent à une épreuve qui leur permettra d'obtenir un certificat de capacité, attestant leurs connaissances des règles élémentaires de sécurité et de circulation.

Ces séances, très populaires auprès des écoliers, sont menées en étroite collaboration avec les enseignants.

A la fin de l'année scolaire, une grande finale est organisée par la Ville de Montpellier, et permet de récompenser la meilleure école et les meilleurs élèves.



500 jeunes, chaque année, initiés à la conduite d'un véhicule à moteur

500 jeunes participent, chaque année, à une opération d'initiation à la conduite d'un véhicule à moteur au cours d'animations spéciales dans les quartiers de la Ville. Après le Petit-Bard, la Chambarthe, la Cité Gély, ce fut le quartier Lemasson-la Rauze qui fut concerné en 1996.

Au cours de la journée, les moniteurs de la Police Nationale, de la Prévention Routière et de la C.R.S. 56 initient les jeunes en circuit protégé : des mini-motos pour les plus petits, des vélos-cyclo-moteurs ou voitures pour les plus grands. Les jeunes sont «lâchés» avec une surveillance rapprochée dans leur quartier, qui dispose, pour l'occasion, d'une signalisation routière provisoire adaptée aux objectifs pédagogiques. Cette opération de prévention routière dans les quartiers est faite en collaboration avec les comités de quartier, le SAMU, la MAIF et les sapeurs pompiers.

Les conducteurs en herbe apprennent aussi les premiers gestes de secours aux blessés.



Drapeau bleu à la bonne conduite

Du 18 au 24 novembre 1995, la Ville de Montpellier, et tous les acteurs de la sécurité routière ont sensibilisé l'ensemble de la population avec l'opération «drapeau bleu à la bonne conduite». Les Montpelliérains ont pu prendre conscience de la notion de partage et du respect des autres, quel que soit le mode de transport ou de circulation utilisé. Cette opération devrait reprendre avec plus d'ampleur en 1997.



La sécurité, c'est aussi l'affaire des personnes âgées

A l'heure de la retraite, l'expérience faisant loi, les personnes âgées aspirent le plus souvent au calme et n'éprouvent pas toujours le besoin de faire le point sur leur capacité à conduire en toute sécurité. «Des contraintes, j'en ai eu toute ma vie, des accidents, j'en ai jamais eu alors moi ça ne me concerne pas !» Mais les réflexes, la vue sont parfois en baisse, et le code de la route évolue. Aussi la Prévention Routière, les clubs et l'Age d'Or se sont associés pour sensibiliser les personnes âgées à la sécurité routière. Sans culpabilisation, parfois avec surprise, bonne ou mauvaise, les participants font ainsi le point sous forme ludique, de leur aptitude. Le tout se passe en 3 après-midi dans une ambiance très conviviale.

Cette opération a été lancée en 1996 au club Laure Moulin, Jeanne Galzy, Lemasson et Baroncelli, et auprès des membres du Club de l'Age d'Or. Une nouvelle convention sera passée entre l'Age d'Or et la Prévention Routière en 1997. Seront concernés les clubs Jacqueline Maillan, La Cavalerie, Le Lac, Les Aubes et l'Age d'Or.



SPORT

L'A.S. Paillade Volley-Ball se cherche un nouveau souffle



Jean-Pierre Woigner, président barbu et amical de l'AS Paillade Volley-Ball, aspire en des jours meilleurs. Créé en 1968, autour d'une bande de copains, le club a connu son âge d'or au milieu des années 70. «Pendant l'été 68, le volley réunissait surtout un groupe de jeunes filles. 10 ans plus tard, il évoluait au sein d'un club omnisports, rassemblait 200 licenciés pour la seule section volley et figurait au premier rang des clubs du Languedoc-Roussillon, tant au point de vue des effectifs que du résultat...» Devenu entraîneur de la section féminine en 74, président du club depuis 10 ans, Jean-Pierre Woigner analyse sobrement et sans nostalgie les changements de rythme qui ont ponctué -comme dans la plupart des clubs- l'histoire de l'AS Volley. «Pendant des années, on a trusté tous les titres, dans toutes les catégories. En 1982, ce sont les jennies qui sont montées les premières en Nationale 3. Elles y sont restées sept ans.» Aujourd'hui, une jeune licenciée au club est actuellement en équipe de France cadette et junior, à l'INSEP. Une autre est en équipe de France cadette. C'est du côté des hommes qu'est venue la désaffection. «Normal, après le triomphe des filles, ils n'étaient plus prioritaires sur les créneaux d'entraînement et ils sont partis voir ailleurs...» Une histoire de filles, le volley ? «A Montpellier, c'est vrai que dans certaines catégo-

ries, elles étaient plus nombreuses. Jusqu'à 130 sur la Paillade. L'orientation du club, du coup en était imposée. Et puis, c'est une femme, l'actrice Sophie Desmarests qui a présidé au lancement du club. C'est elle qui nous a donné notre premier ballon. Elle nous a même prêté ce qui servait de terrain de tennis pour nous permettre de démarer nos entraînements de volley». Aujourd'hui bien sûr, les entraînements ont lieu dans un complexe un peu plus adapté, la salle Jean Bouin, à la Paillade, qui fait actuellement l'objet de travaux.

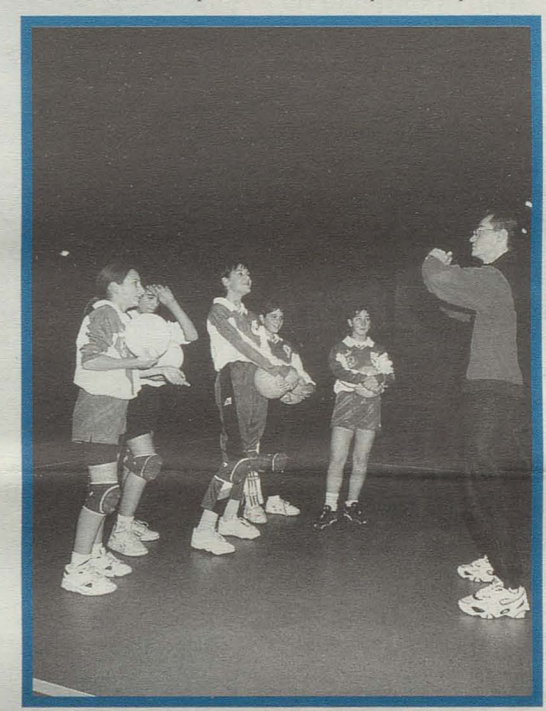
«Nous avons eu quelques problèmes de contretemps. Des entraînements annulés à la dernière minute. Des solutions de repli, vers le Petit-Bard, ce qui, on le comprend, n'est pas toujours facile...» La section la plus touchée par ce problè-

me de structuration est aussi la plus importante, celle des 6-7 ans, de l'école de volley.

«Il y a pourtant un potentiel extraordinaire pour ce sport dans notre ville. Même auprès des plus jeunes. Il y a quelques années, la diffusion de «Jeanne et Serge», un feuilleton télévisé japonais, avait créé un engouement sans précédent pour cette discipline». Sans espérer un miracle supplémentaire, le volley peut jouer de sa grande attractivité auprès des sportifs de tous âges et tous niveaux.

«C'est un sport collectif qui se pratique sans violence. L'apprentissage est long, mais quelques techniques simples permettent de pratiquer un jeu simplifié. Sport de vitesse et d'habileté, il demande dès le départ un entraînement de qualité...» Pour encadrer au mieux l'école de volley, le club propose des entraînements, tous les mercredis, de 17h à 18h30, avec un personnel de haut niveau. Des stages sont également proposés, avec des intervenants extérieurs.

Enfin, l'organisation, chaque année, du tournoi du 1er mai, rassemble près de 1000 personnes sur 35 terrains de jeu installés sur les stabilisés de foot. L'occasion d'un grand rassemblement sportif et d'une médiatisation à la mesure des ambitions d'un club qui a marqué l'histoire de la ville



Info : AS Paillade Volley-Ball
M. Woigner
55, rue de la Forêt Noire
34000 Montpellier
Téléphone : M. Dominique d'Herz
(secrétaire du club)
06 08 84 29 39

FOOTBALL - 7 JUN 1997

Montpellier accueille les équipes de France et d'Angleterre pour le Tournoi de France

Du 3 au 11 juin 1997, la France accueillera, pour un tournoi amical, trois des plus grandes nations de football de la planète.

Le Brésil, vainqueur de la dernière Coupe du Monde et recordman absolu avec 4 victoires en Coupe du Monde ; l'Italie, trois fois couronnée où le jeu suscite une passion à nulle autre comparable et l'Angleterre, une fois victorieuse mais surtout mère patrie du football.

Ce tournoi de France se déroulera à Montpellier, Lens, Lyon, Nantes et Paris. Notre ville accueillera, le 7 juin 1997, l'équipe de France et celle d'Angleterre au stade de la Mosson, dont l'aménagement et la rénovation seront terminés. A douze mois du grand rendez-vous avec la 16ème Coupe du Monde, ce tournoi de France, est une occasion rêvée de faire le point pour les

équipes, sur leur préparation et leur chance face aux autres équipes.

C'est aussi l'occasion pour les responsables de France 98 de tester grandeur nature une partie de leur dispositif opérationnel projeté pour la prochaine Coupe du Monde et de tirer le meilleur profit des observations qui seront faites tout au long de cette semaine de matches.

Comment est organisé le tournoi de France ? Cette compétition amicale se déroulera sous la forme d'un championnat du 3 au 11 juin 1997. Le programme comportera 6 matches de très haut niveau. Chaque équipe disputera 3 rencontres et le vainqueur du tournoi de France sera désigné par l'addition des points.

Comment se procurer les billets ? Les places réservées au grand public résidant en France seront directement commercialisées par le Comité Français d'Organisation (C.F.O.). La mise en vente de ces billets est envisagée fin avril, début mai 1997. Les places seront vendues sous la forme de billet à l'unité, selon le principe du «premier arrivé, premier servi». Le nombre de catégories, les prix, les réseaux officiels de vente, le nombre limité de billets achetés sont actuellement à l'étude. Nous vous en informerons en temps voulu

LE CALENDRIER		
Dates	Equipes	Villes
Mardi 3 juin 1997	France - Brésil	Lyon
Mercredi 4 juin 1997	Italie - Angleterre	Nantes
Samedi 7 juin 1997	France - Angleterre	Montpellier
Dimanche 8 juin 1997	Brésil - Italie	Lyon
Mardi 10 juin 1997	Brésil - Angleterre	Lens
Mercredi 11 juin 1997	France - Italie	Paris

NOUVELLE ADRESSE

L'Union Française des Centres de Vacances vient de déménager et communique ses nouvelles coordonnées : U.F.C.V. Languedoc Roussillon Parc Euromédecine Buroplus - Bat. 3 437, rue des Apothicaires 34196 Montpellier Cédex 5 Tél : 04 67 04 38 00 Fax : 04 67 54 72 39 Bus n°2 - Arrêt Val d'Aurelle L'U.F.C.V. vous rappelle également qu'elle organise des séjours de neige ainsi que des stages de formation d'animateurs (BAFA) et de directeur (BAFD) de centres de vacances sur des thèmes très divers entre le 20/02/97 et le 4/03/97.

POSTE

Un nouveau bureau de Poste situé sur la place de la Comédie, anciennement à l'emplacement de la banque Paribas, ouvrira courant premier semestre 97.

MUSÉE DES MOULAGES

L'association Acanthe organise des visites guidées du Musée des Moulages de l'Université Paul Valéry, les 7 et 8 février. Au programme, également, un concours de dessins, des animations théâtrales, des projections de cinéma.

Info : Association Acanthe Fax : 04 67 14 20 52 à l'adresse de la MST Patrimoine (Mme Aubert)

EUROLYRICA

Henri Maier, directeur de l'Opéra de Montpellier est Vice-Président de l'Association Internationale Eurolyrica. Cette association, qui regroupe 26 maisons d'opéra, issues de 9 pays européens, assurera la promotion de l'Art Lyrique sous toutes ses formes, les contacts avec la CEE et les Etats membres et la collaboration entre les théâtres lyriques européens.

LA TERRE, L'ANIMAL ET L'HOMME

Une exposition photo sur les programmes mis en oeuvre par Vétérinaires sans Frontières en Afrique, en Asie et en Amérique Latine. Avec le soutien du CIRAD. Agropolis Muséum Jusqu'au 24 février (tous les jours, de 14h à 18h, sauf le mardi) Tél : 04 67 04 75 04

13 - Création d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager de l'avenue de Lodève et du Château de la Piscine. Passation d'un marché d'études avec M. Jean-Rémi Nègre.

1 - Communication des décisions prises depuis la dernière séance publique du Conseil Municipal.

2 - Informations de Monsieur le Maire.

3 - Questions d'actualité municipale.

4 - Vœu pour le maintien du périmètre de la zone franche urbaine sur la totalité du quartier de la Paillade.

5 - Débat d'orientation budgétaire pour 1997 (cf ci-contre).

6 - Conformément à l'article 1er de la Loi du 22 juin 1994, le Conseil Municipal choisit une option de vote du budget : il sera voté par fonction et comportera une présentation par nature.

14 - Demande de subvention au Conseil Général pour la réalisation du Centre Municipal Garosud sur le site des anciennes usines Albret.

15 - Convention de mise à disposition de l'église des Saints-François, des cloches inutilisées issues des anciennes églises St-François, Ste-Anne et Don Bosco. Fondues, elles serviront à la fabrication de nouvelles cloches qui seront installées dans le clocher de la nouvelle église.

16 - Organisation de diverses missions.

17 - Marché négocié de maîtrise d'œuvre en vue de la rédaction des cahiers des charges du nouveau système informatique de la future Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale.

161 logements à la résidence Le Trident ; pour le remplacement des portes palières par des portes blindées à la résidence Les Logis des Pins ;

- à l'OPAC, en vue d'adapter les garanties initialement accordées sur les prêts qui feront l'objet d'un allongement de leur durée d'amortissement ;

- à l'OPAC pour le financement de 21 logements au 58 route de Lodève (ex : opération Garibaldi-Résidence Le Kéria) ;

• à l'OPAC pour la réhabilitation de :
• 9 logements, 510 avenue de Barcelone ;

• de 9 logements, 257 rue de Cambridge ;

• de 8 logements, 134 rue de Saragosse ;

• de 8 logements, 74 square de Cos ;

• de 8 logements, 55 square de Jupiter ;

• de 8 logements, 141 square de Jupiter ;

- à la Société Héraultaise d'économie mixte de construction pour la construction de 35 logements à la résidence l'Ecran, ZAC Puech de Massane.

37 - Lancement d'appels d'offres ouverts pour l'achat de divers matériels de sport et de matériel agricole.

38 - Taxes d'urbanisme. Le Conseil Municipal décide la remise de pénalités de retard dues par M. et Mme Nicolas.

39 - Appel d'offres pour le remplacement du photocopieur et de l'imprimante du Service informatique.

40 - Annulation de la création d'un emploi de directeur des affaires juridiques, contentieux et assurances.

41 - Modification du tableau des effectifs.

42 - Fixation du tarif relatif aux droits de stationnement des taxis.

43 - Centre de loisirs des ludothèques Joseph Deltail et St-Martin. Changement des gestionnaires. Conventions de prestation de services avec les nouveaux gestionnaires.

44 - Afin de perpétuer la mémoire du Docteur Alain Delylle brutalement disparu, le stade du Mas de Tesse portera son nom.

45 - Attribution de subvention à divers clubs sportifs de la Ville :
- Barracudas : 10.000 F
- Locomotiv Rogers : 2.000 F
- Montpellier Tambourin : 3.000 F

46 à 48 - Dénomination des voies :
- Quartiers les Cévennes ; rue Murat ; rue Cambronne ; rue Augereau ; rue Daumesnil ; rue Ney ; place Soult ; place Kellermann ; place Junot ; place Lannes ; avenue Massena.

- La Martelle : impasse des Millepertuis ; passage Charles Tillon.

- La Chamberie : rue professeur Jean-Gabriel Pons ; rue père Pierre-Blanc ; rue père-Jourdan.

18 - Convention entre la Ville de Montpellier et l'Association Française d'Action Artistique.

19 - Budget général et budgets annexes de feu et de l'assainissement 1996 : décision modificative n° 3.

20 - Attribution de subventions, à titre d'acompte sur l'exercice 1997, à l'association de Gestion des Opéras et au CCAS, afin de permettre à ces deux structures de fonctionner normalement jusqu'à l'adoption du budget primitif 97.

21 à 36 - Garantie de la Ville :
- à l'APEAL Forêt Trouvée pour le transfert de l'Institut Médico-Educatif sur le site de Notre-Dame du Silence ;
- Au Languedoc Logis, en vue d'adapter les garanties initialement accordées sur les prêts qui feront l'objet d'un allongement de leur durée d'amortissement, dans le cadre de la mesure annoncée par le Gouvernement en juin 1996 ; pour la réhabilitation de



Questions 53-54 : modalités d'accueil des enfants à la ferme pédagogique de Lunaret

7 - Amortissement des immobilisations concernant les biens acquis à compter du 1er janvier 1996.

8 - Charges à répartir sur plusieurs exercices.

9 - Désignation d'un représentant de la Ville au Conseil d'administration du centre hospitalier «Paul Coste Floret» à Lamalou-les-Bains ;
M. : Vézinhel

10 - Le Conseil Municipal autorise l'installation de 3 réseaux d'antennes collectives devant desservir la résidence de l'Hortus.

11 - La Ville confie à la SERM la concession des études et des opérations d'aménagement du nouveau quartier Port-Marianne-Jacques Coeur.

12 - Modificatif à l'agrément de candidature de la Société Française du Radiotéléphone sur le lot n°46 A de la ZAC Garosud.

Débat d'orientation budgétaire

Cette année encore, le Conseil Municipal doit faire des choix budgétaires judicieux, face aux contraintes externes imposées par le Gouvernement, afin de préserver l'équilibre financier du budget 1997 et de préparer l'avenir de notre ville et de ses concitoyens. Le budget sera présenté dans le dossier de "Montpellier Notre Ville" du mois de mars. En quelques chiffres, les grandes orientations de ce budget proposées au débat le 6 janvier dernier :

En diminution

1 L'encours de la dette diminue de 1.793 M.F. en 1996 à 1.755 M.F. en 1997 soit moins 38 M.F.

2 Les dépenses de personnel diminuent passant de 530 M.F. en 1996 à 526 M.F. en 1997 soit moins 0,7%.

3 L'annuité de la dette diminue le rapport Annuité/Revenues réelles de fonctionnement passe de 17% en 1996 à 16,5% en 1997.

4 Les dépenses générales de fonctionnement des services diminuent passant de 667 M.F. en 1996 à 651 M.F. en 1997.

5 La taxe d'enlèvement des ordures ménagères diminue passant de 140 M.F. en 1996 à 116 M.F. en 1997 soit moins 17,14%.

6 L'emprunt diminue 156 M.F. emprunté en 1996 85 M.F. empruntés en 1997 soit moins 45,5%.

En augmentation

1 L'épargne brute augmente passant de 260 M.F. en 1996 à 298 M.F. en 1997 soit plus de 17,3%.

2 L'épargne nette augmente passant de 123 M.F. en 1996 à 150 M.F. en 1997 soit plus 21,9%.

3 L'investissement est maintenu à 450 M.F. En francs par habitant, il augmente, passant de 1.750 F/an en 1996 à 1.873 F/an en 1997.

En 1997

Les prélèvements fiscaux, Impôts Direct + la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmenteront seulement de 1,3% + 1% d'augmentation des bases = 2,3%.

- Croix d'Argent ; rue Maria-Casares.

- La Paillade ; allée des Brigades Internationales.

49 - Fixation de l'indemnité de logement des instituteurs pour l'année 1996.

50 - Participation de la Ville aux dépenses d'investissement du Collège de Florensac.

51 - Dénomination d'un nouvel espace vert rue des Bouisses ; «Jardin des Amandiers».

52 - Dénomination d'un nouvel espace vert rue des chasseurs ; «Square de Diane».

53-54 - Modification des conditions d'accueil pendant les vacances scolaires à la ferme pour enfants parc de Lunaret, pour répondre au succès de cet équipement. Tarification du centre de loisirs.

Une politique culturelle qui prend en compte les indépendants et intermittents du spectacle



Yves Larbiou

Au Conseil Municipal du 6 janvier, un Conseiller Municipal d'opposition (Bruno Barthez) interrogeait Yves Larbiou «sur la part réservée dans le budget au secteur culturel dit «indépendant» qui ne serait que de 0,96%, par rapport au secteur dit «institutionnel» qui atteindrait 99,4%»

Éléments de réponses par l'adjoint au Maire délégué à la culture.

1) Les dépenses culturelles de la Ville représentent 12% du budget total de la ville, ce qui est particulièrement significatif et assez unique. Les subventions aux manifestations et associations culturelles s'élevaient à 68.718.000 F.

1) Les grandes structures sont indépendantes. Les grandes structures culturelles du secteur dit institutionnel, Opéra, Centre Chorégraphique, Orchestre Philharmonique, Théâtre des Treize Vents, Festivals... sont indépendantes et parfaitement libres de leur programme. La seule contrainte de leurs responsables est de s'adapter à leurs possibilités de financement.

3) Ces grandes structures sont le socle de la vie culturelle. Elles constituent le terrain grâce auquel peuvent se développer des centaines de troupes, de danseurs, de compagnies, d'artistes. Elles ne vivent pas en circuit fermé, mais sont ouvertes et fonctionnent à plus de 50% en travaillant avec des artistes indépendants

et des intermittents du spectacle. Si les grandes institutions n'étaient pas là, de nombreux acteurs, danseurs, artistes, chanteurs, choristes, techniciens... seraient obligés d'aller travailler ailleurs qu'à Montpellier.

4) Quelques chiffres en illustration dans leur budget en 1996.

Le Festival de Radio-France consacre par an, 5.427.000 F. pour les salaires des intermittents du spectacle, musiciens et techniciens ; Montpellier-Danse, 1.633.234 F. ; l'Orchestre, 1.487.000 F. pour le salaire des musiciens intermittents ; le Théâtre des Treize Vents, 6.415.000 F. pour des acteurs indépendants ; l'Opéra, 9.200.000 F. pour les chanteurs, choristes, techniciens et (plus de 300 intermittents) ; le Centre Chorégraphique, 1.360.000 F. (soit le tiers de sa masse salariale) pour travailler avec 40 indépendants (danseurs, techniciens). Le théâtre municipal Jean Vilar consacre 300.000 F. à l'achat de spectacles à des compagnies locales. La salle de rock Victoire 2, 261.000 F. aux inter-

mittents. Près d'une quarantaine de groupes de musiques actuelles y répètent et se produisent.

Il faudrait ajouter les prestations d'artistes dans les écoles, payées par le service des Affaires Scolaires de la Ville. L'achat de spectacles à des chorégraphes indépendants de la Région dans la saison Danse à Montpellier pour près de 400.000 F. Plus de nombreuses animations culturelles pour fêtes, manifestations diverses, Comédie du Livre, de l'Occitanie, etc... payées par la Ville.

5) Tout ceci marche tellement bien qu'il y a à Montpellier une concentration d'indépendants. Près de 50% des troupes de la région sont installées à Montpellier. Il y a une telle profusion d'inventions, d'idées, que la demande dépasse nos possibilités. Il n'empêche que ce n'est pas 0,96% mais plus de 30% des dépenses culturelles qui sont réservées aux acteurs dits indépendants, la plupart vivant dans l'agglomération ou dans la Région.

Patrimoine en péril

Le conseil municipal du 6 novembre dernier a voté un vœu pour la défense du patrimoine historique. Le point sur la question avec Eric Macia, adjoint au Maire, délégué aux bâtiments et patrimoine.



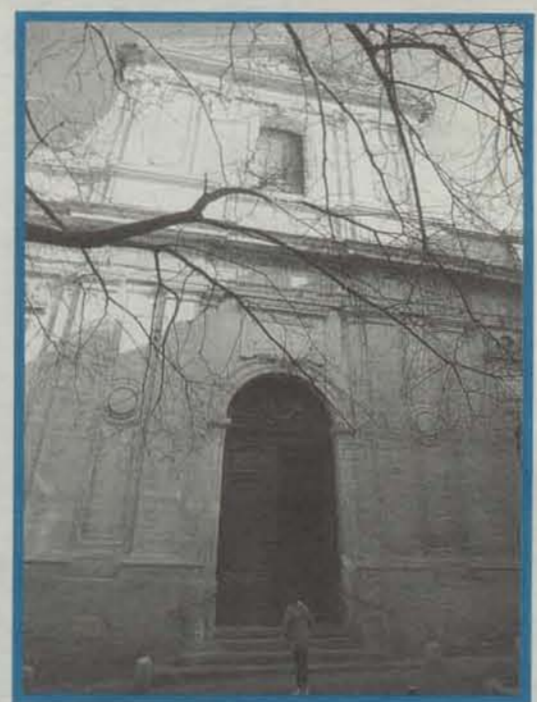
Eric Macia

Pourquoi avoir voté un vœu pour la défense du patrimoine historique ? Celui-ci est-il menacé ?

Le budget 1997 présenté par le Ministre de la Culture, à l'instar de l'ensemble des orientations du Gouvernement Juppé, est marqué du sceau de l'austérité. Les mesures envisagées sont désastreuses pour le patrimoine : moins de 35% des crédits, 1078 MF d'annulations de programme contre 1600 MF prévus. La loi de programme 93-98, votée par le Parlement est bajouée. De plus, elle s'étalerait sur un an supplémentaire, ce qui reviendrait à amputer d'un tiers le budget des trois prochaines années. Il faut noter que toute les mesures d'économies du Ministère de la Culture touchent le patrimoine historique. Par là ce sont nos racines que l'on touche.

Concrètement, quelles répercussions ces mesures vont-elles avoir ?

C'est clair. Aujourd'hui, des milliers de monuments ont besoin d'être entretenus, d'autres ont besoin d'être classés. A titre d'exemple, les églises et chapelles sont me-



nacées dans la proportion d'un bâtiment sur deux. 20% sont en très mauvais état. D'autre part, toute une profession représen-

tant quelque 5000 personnes est également menacée : compagnons hautement qualifiés et salariés d'entreprises spécialisées, tailleurs de pierre, charpentiers, couvreurs, fresquistes, doreurs, feronniers... qui perpétuent des techniques régionales, séculaires.

Enfin, il s'agit d'un coup sévère porté à l'économie du tourisme déjà en difficulté, et qui mériterait une autre attention par la mise en valeur des richesses de notre pays. Ce dernier point est particulièrement sensible dans notre ville.

Le vœu que le Conseil Municipal a voté le 6 novembre a-t-il entraîné des réactions ?

On attend toujours des réactions du côté du Gouvernement et du Ministère de la Culture. Par contre, au niveau local et régional, nous avons reçu un grand nombre de manifestations de soutien à notre initiative. Plusieurs dizaines d'élus locaux, de paroisses nous ont écrit pour nous apporter leur appui, et nous dire leurs inquiétudes.

Toutes ces interpellations produiront peut-être un effet sur le Gouvernement !

EXPO EPIDAURE (1)

Jusqu'au 28 février, Epidaure propose une exposition d'affiches réalisées dans le cadre de la célébration du centenaire de la découverte de la radioactivité : «La radioactivité, quand les atomes rayonnent». Epidaure, Parc Euromédicine Rue des Apothicaires Tél : 04 67 61 30 00

EXPO EPIDAURE (2)

«Soleil - Ami-Ennemi». Une exposition réalisée par les élèves de l'école maternelle de la Chamberie. Tout au long de l'année, les enfants ont «exploré» le soleil pour en connaître les bienfaits et les risques. Ce travail a été mené par Mme Fagedat, directrice et Mme Cornéil, institutrice. Epidaure - Parc Euromédicine jusqu'au 31 mars (du Lu au Ve de 9h à 12h et de 14h à 17h)

TRAMWAY

Le rapport et conclusions motivés de la Commission d'Enquête relative à l'opération tramway portant sur les enquêtes conjointes a été rendu le 10 décembre 1996. Deux autres documents accompagnent ce rapport : réponses aux questions de la Commission d'Enquête ; questions aux maîtres d'ouvrage. Ces documents sont consultables à la DUOP, service foncier - Hôtel de Ville.

LUTTE CONTRE LE SIDA

A l'occasion de la journée mondiale de Lutte contre le Sida, la manifestation, organisée le 30 novembre dernier, place de la Comédie, rassemblait 18 organismes sous le chapiteau installé par la Ville de Montpellier. De 10h à 18h, les bénévoles des associations ont accueilli le public pour une information sur le Sida ou sur les actions menées. Des préservatifs et près d'un millier de rubans rouges ont été offerts aux Montpelliérains passant devant le chapiteau. 13.287,70 F. ont également été collectés grâce à la générosité des Montpelliérains. Merci à tous.

Info : Réduire les risques 3, Boulevard Renouvier 34000 Montpellier Tél : 04 67 58 01 01

agenda

THEATRE

LES TÊTES RAIDES
Jeudi 13 février
Théâtre de Grammont - 21h

RAMONCÉROS
d'Eugène Ionesco
par la Cie La Mandrag'or
Mise en scène :
Corinne Iuliovici-Néel
14 et 15 février
Théâtre Jean Vilar - 21h

LA TRAGÉDIE DU ROI CHRISTOPHE
d'Aimé Césaire
Mise en scène : Jacques Nichel
Théâtre de Grammont
6 ou 12 mars

OPÉRA

GO-GOL
Opéra de Michaël Levinas
Direction musicale : Pascal Rophé
Mise en scène : Daniel Mesguich
Orchestre Philharmonique de Montpellier L.R.
Chœur des Opéras de Montpellier
21 et 22 février
Opéra Berlioz - Le Corum - 20h

DIABRA FELICE
Airs, scènes et ensembles de
Wolfgang Amadeus Mozart
Direction musicale : Louis Langrée
Mise en scène : Ursel et Karl-Ernst
Harmann
26, 28 février et 2 mars
Opéra Comédie (20h- le 2 à 15h)

PHOTO

GENS D'IMAGES - RUSSIE, MÉMOIRE ET FUGUE
Exposition de Lise Sarfati
Montpellier Photo-Visions -
Prix Miege
18 février au 29 mars
Espace Photo Angle - Corum
Hôtel de Varennes

DANSE

DES ALLURES ET DES AIRS
Création 1996
Compagnie Jackie Taffanel
Mardi 18 février
Théâtre de Grammont

SANDRA BRAVA, FLAMENCO
En collaboration avec Arte Flamenco
Chorégraphie José Galvan
Samedi 22 février
Théâtre Jean Vilar - 21h

EXPOSITIONS

LA PEINTURE FRANÇAISE AU TEMPS DE DIDOT ET DE ROUSSEAU
Visite guidée
Samedi 8 février
Musée Fabre - 15h

BIENNALE DES JEUNES CRÉATEURS
Turin 1997
Sélection Montpellier
20 février au 19 mars
Carré Ste. Anne (ma. au dim.
13h-18h)

Henri Maier

Artisan de l'Opéra Nouveau

Yves Larbinou,
adjoint délégué
à la culture
et Henri Maier

Une structure légère et souple, des coproductions, des créations, une programmation puisant dans tous les registres... Les mille et une recettes d'Henri Maier, directeur des Opéras de Montpellier

Le programme que vous avez concocté pour cette 12ème saison couvre vraiment toutes les formes d'Opéra Lyrique.

Pourquoi cet éclectisme ? Depuis ma première saison à Montpellier, j'ai toujours affirmé cette tendance : une ouverture à toutes les formes et à toutes les époques. En 1997, nous fêtons les 4 siècles d'existence de l'opéra. Je ne vois pas pourquoi je ferais la porte à un style ou une époque. Le public en général, et peut-être encore plus celui de Montpellier, est composé de gens curieux et moins conservateurs qu'ils n'en ont l'air. Ils viennent voir Bohème bien sûr, mais aussi Iphigénie en Aulide, et ils éprouvent un vif intérêt pour Go-gol de Michaël Levinas. D'autres théâtres dans le monde se spécialisent sur certains répertoires. On ne peut pas rentrer en concurrence avec ces spécialistes. Par contre, nous offrons une spécificité montpelliéraine qui est l'ouverture à toutes les formes du théâtre chanté y compris les plus contemporains. En cela, nous sommes atypiques dans la famille des opéras, et reconnus comme tel. C'est une image qui colle d'ailleurs très bien à celle de la Ville de Montpellier. Enfin, je pense que pour l'Orchestre comme pour les chœurs de l'Opéra, il est artistiquement bénéfique de ne pas se cantonner sur un répertoire.

Vous présentez plusieurs coproductions. Ce travail avec d'autres scènes françaises ou européennes répond-il à une simple nécessité économique ou apporte-t-il une richesse artistique supplémentaire ?

Je ne vois pas du tout la coproduction comme un mal nécessaire mais comme une rencontre artistique sur un projet. Je trouve stupide de rester en vase clos dans un monde qui bouge et communique. Il vaut beaucoup mieux mettre en commun les moyens financiers pour créer une production. La production, c'est tout ce qui est matériel, visuel dans un opéra : les décors, les costumes, les accessoires, les perruques et les chaussures ! Or, l'Opéra est à multiples dimensions. Cela s'entend mais cela se voit aussi. C'est la nature même du théâtre lyrique. Le chant et la musique sont essentiels. Mais, le travail du metteur en scène, du décorateur l'est tout autant. Et, l'opéra a besoin d'un regard moderne parce que nous sommes dans une civilisation de l'image. Je suis persuadé que si l'opéra demeure aujourd'hui une référence artistique dans les arts de la représentation, alors que d'autres formes d'art ont disparu, c'est parce que c'est un spectacle visuel. La coproduction répond donc avant tout à un choix artistique. Mais ce choix va aussi de pair avec une motivation économique. En effet, en regroupant les moyens, on peut mieux faire et, les coproductions sont assurées d'une plus grande pérennité. Au lieu d'être jouées 5 ou 6 fois puis stockées, elles tourneront sur plusieurs scènes et bénéficieront d'une quinzaine ou d'une vingtaine de représentations.

L'Opéra de Montpellier a-t-il un poids dans la vie économique locale ?
Nous sommes un acteur économique important. D'abord, nous employons 120 personnes à temps complet. On peut dire par ailleurs que l'ensemble des subventions qui nous sont accordées par l'Etat et les collectivités, et en majeure partie par la Ville de Montpellier, est réinvesti en travail, en main d'œuvre artistique ou artisanale. Nous faisons travailler environ 500 intermittents du spectacle sur l'année. Nous sommes un moteur de la vie artistique de la région. Enfin, nous engendrons quelque 12.000 nuitées dans les hôtels par an, dans le cadre de nos activités. Prenez une distribution de 10 personnes pendant 4 semaines, cela représente déjà 280 nuits d'hôtel. Cela fait combien de litres de café consommés sur la Comédie, grâce à l'Opéra ?

Go-Gol, un opéra onirique

dernière création des Opéras de Montpellier et, premier opéra de Michaël Levinas, Go-Gol est une œuvre totalement hybride d'un point de vue musical. Ce grand spectacle lyrico-onirique mélange en effet de la musique vivante, - solistes, chœurs, orchestre -, avec de la musique artificielle, électronique, mise en boîte dans les studios de l'IRCAM. Pour une œuvre hors du commun, Daniel Mesguich a su inventer une mise en scène à la fois très claire, porteuse de sens, et très mystérieuse, doublant, reflétant, copiant le tournoiement de la musique.

Inspiré du roman de Gogol, «Le Manteau», Go-Gol met en scène un obscur copiste, Araki, risé de ses collègues de bureau. Il décide un jour de remplacer son vieux manteau mité par un beau manteau neuf. Ce manteau neuf transforme sa vie : il est heureux, ses collègues organisent une réception pour fêter l'événement. Mais, à la sortie de la fête, il est dépoillé par trois voleurs. Sa rencontre avec l'univers impitoyable de l'administration, symbolisée par trois commissaires, le fera mourir. Son fantôme le vengera en dépouillant les autres de leur manteau. Présentée en première lecture à la Filature de Mulhouse en septembre dernier, c'est une œuvre aboutie qui sera donnée à Montpellier, résultat d'un long processus de travail qui aura duré deux ans, en associant étroitement le metteur en scène et le compositeur.

21 - 22 février à 20h
Opéra Berlioz - Le Corum

Opéra



Arts Plastiques

20 FÉVRIER - 16 MARS CARRÉ SAINTE-ANNE

Les jeunes créateurs Montpelliérains

talent et impertinence

Ia Biennale des jeunes créateurs d'Europe de la Méditerranée, qui se tient tous les deux ans dans une ville du bassin de la méditerranée, a pour ambition de soutenir la diffusion de la jeune création méditerranéenne.

Des artistes de moins de 30 ans sont sélectionnés dans chaque ville par un jury de professionnels : leur travail doit être original, novateur. La sélection opérée par le jury montpelliérain est plus resserrée, plus concentrée encore que les années précédentes. Les œuvres que Montpellier proposera à la Biennale à Turin en Avril concilient recherche, originalité, qualité, et ce zeste d'impertinence qui caractérise la jeune création : les Montpelliérains pourront en juger au Carré Ste-Anne du 20 février au 16 mars, où les œuvres sélectionnées seront exposées.

Les lauréats sélectionnés pour Turin :

Arts plastiques
• Philippe Jacq
• Alain Lapiere

Photographie
Catherine Savary

Vidéo
Anne Ojeda

Design
Laurent Michel

Danse
Compagnie La Camionnetta
• Hélène Cathala
• Fabrice Ramalingom

Alain Lapiere
catégorie Arts Plastiques

Danse

Geneviève Vincent

l'art interroge le monde

LES CONFÉRENCES À VENIR

- le 13/02** Centre Chorégraphique National Les Ursulines
Statut du corps dans la psychanalyse
intervenant, Claude Rabant, psychanalyste
- les 13 et 20/03** Centre Chorégraphique National Les Ursulines
La danse et la musique
en collaboration avec l'association étudiante le Machin
- le 4/04** Théâtre du Chai du Terral
Autour du Solo
en collaboration avec le Chai du Terral
intervenant, Geneviève Vincent
- le 29/05** Centre Chorégraphique National Les Ursulines
Autres techniques corporelles : Feldenkrais et Alexander
intervenant, Eliane Lefèvre et Claude Espinassier

Toutes les conférences ont lieu à 18h30.

aux côtés de Mathilde Monnier, depuis 3 ans, Geneviève Vincent est secrétaire générale du Centre Chorégraphique National. Toute en rondeur, le personnage est plutôt carré. Elle a, sur l'art en général, et l'art chorégraphique en particulier, des idées nettes. «L'art ne peut être cantonné à un rôle de divertissement, de loisir et d'évasion. L'art a une valeur symbolique, particulièrement à notre époque, face à l'horreur, à la crise, l'art interroge». D'une enfance provençale très structurée et d'une éducation chez les jésuites, Geneviève Vincent a gardé des valeurs essentielles, celle du partage, de la vraie solidarité et de la démocratie. L'un des fondements de la démocratie pour Geneviève Vincent est l'accès à la culture. «Trouver et maintenir cet accès, c'est un combat de tous les jours. Il faut être particulièrement vigilant en cette période de difficultés économiques et d'émergence de totalitarisme».

Elle aurait pu, par sa formation, enseigner l'histoire, elle a obtenu un doctorat sur les ballerines au 19ème siècle. Les non-hatars de la vie lui font rencontrer un jeune architecte qui deviendra son mari, Marc qui abandonne l'architecture pour devenir danseur et chorégraphe. Geneviève Vincent qui, enfant, détestait les activités physiques, rencontre le milieu de la danse. C'était l'âge d'or de la danse contemporaine française avec Quentin Rouillier, Susan Buirge, Viola Farber et tant d'autres... Journaliste, historienne de la danse, elle fait ses armes au C.N.D.C. d'Angers. Elle se forme à l'ANFIAC. A Chateaubouillon, elle bâtit auprès de Gérard Paquet le Théâtre National de la Danse ou de l'Image, aujourd'hui menacé par la municipalité F.N. Observatrice engagée et passionnée, Geneviève Vincent a fait du corps en mouvement une éthique, un art de vivre, qui conjugue subtilement le fragile, le temporaire et l'immortel. Depuis 3 ans, elle propose aux Montpelliérains et au public de la région, dans le cadre des missions du Centre Chorégraphique National une série de rencontres sur la danse. «La première année, j'ai voulu donner aux gens une carte géographique de la danse, la 2ème année, j'ai évoqué les grandes figures historiques. Cette année est consacrée aux disciplines cousines de la danse : l'architecture, les réseaux du savoir, les bibliothèques, la psychanalyse. Pour que l'accès à la culture ne soit pas un vœu pieux, il faut donner aux gens les moyens de s'y retrouver, lancer des passerelles.»

Le moteur de sa vie, l'écriture, un travail au quotidien, très tôt le matin, dans le silence et la solitude avant de rejoindre son bureau au Centre Chorégraphique. Elle achève un premier roman dont elle dit qu'il représente «une souffrance, un plaisir, une nécessité».

DIVERS

JOURNÉES DE L'INFORMATION, DE L'ORIENTATION ET DES MÉTIERS
13 ou 15 février
Le Corum

SALON DU CHEVAL
14 ou 17 février
Parc des Expositions

REGATES HELIOS-OLÉARIOS
Dimanche 16 février
Palavas-les-Flots

RENCONTRES NOTRE TEMPS
24 février
Le Corum

HELIOS-OLÉARIOS
Salon du tourisme et de la mer
7 ou 9 mars
Parc des expositions

NUIT DU ZAPPING, SOLIDARITÉ SIDA
Samedi 15 février
Le Corum (Rans. 08.36.68.14.18)

MUSIQUE

FRANÇOIS MICHAUD, VIOLON
Viviana Arnoux, accordéon
Samedi 8 février
JAM - 21h

YELLOWMAN
Samedi 8 février
Salle Victoire 2 - 21h

LES SOIRS DU HIBOU - BOGY GROOVE
Chanson
11 ou 15 février
Théâtre du Griffy - 21h

MARTUCCI - TCHAIKOVSKI - CHAUSSON
Orchestre Philharmonique de Montpellier L.R.
Direction : Enrique Diemecke
Piano : Jeffrey Swann
Vendredi 14 février
Opéra Berlioz - Le Corum - 20h30

SINSEMLIA
Vendredi 14 février
Salle Victoire 2 - 21h

SON DUMAS
Samedi 15 février
Salle Victoire 2 - 21h

MOZART - ROBINSTEIN - BEETHOVEN
Jeffrey Swann, piano - Quatuor de l'O.P.M.
Dimanche 16 février
Le pasteur - Le Corum - 10h45
(concert Brunch)

TRIST
Dimanche 16 février
Le Zénith - 20h30

BEETHOVEN - SCHUBERT
Michel Levinas, piano
Mardi 18 février
Salle Molère - 20h30

LES SOIRS DU HIBOU - ELSA BELLY
Chanson
21 et 22 février
Théâtre du Griffy - 21h

CONFÉRENCES

LES ETHNOLOGUES PEUVENT-ILS TRAVAILLER SUR LA SEXUALITÉ ?
Bistrot des Ethnologues
Marie-Elisabeth Handman
Mardi 11 février
J.A.M. - 21h

LE DADAÏSME EN EUROPE AUTOUR de Kurt Schwitters
par Serge Lemoine
Conférence organisée par le Musée Fabre
Lundi 17 février
Centre Rabelais - 18h30

ART ET ARCHITECTURE de Sijl et le Bouhaus
par Piet Megal
organisée par le Musée Fabre
Lundi 3 mars
Centre Rabelais - 18h30

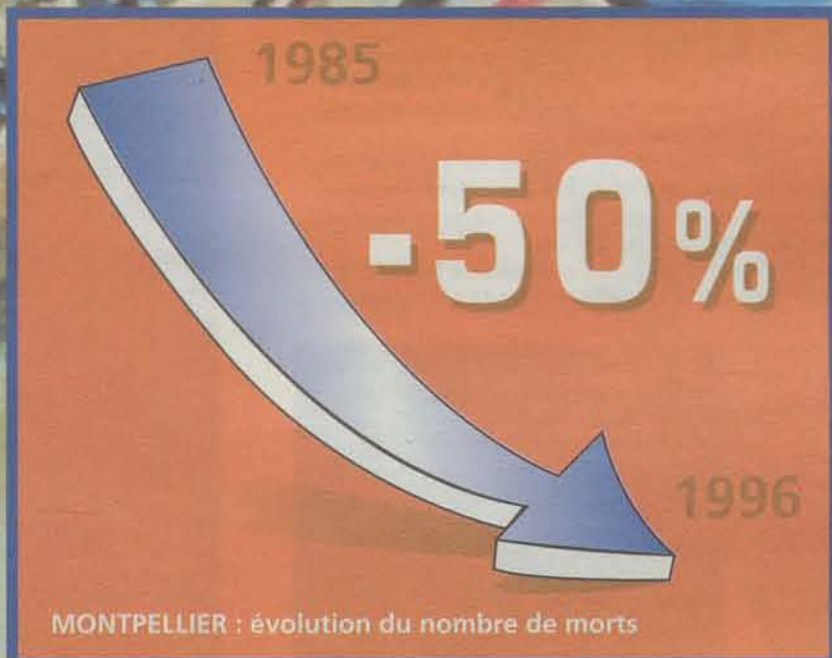
FÊTE DES FEMMES
Table ronde
Association Solidarité avec les Femmes d'Algérie
Vendredi 7 mars
Salle Guillaume de Nogaret - 18h

ENFANTS

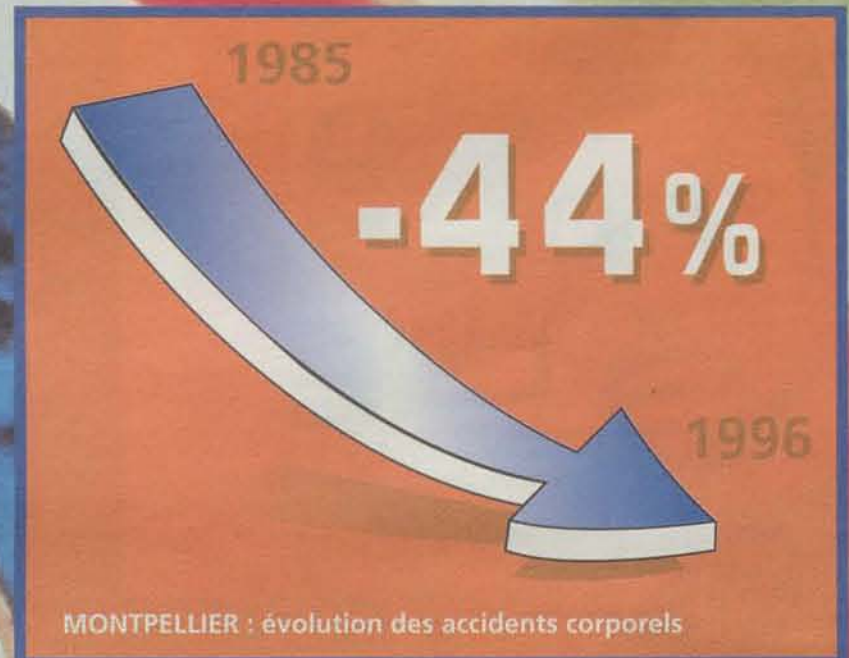
DESSINE MOI UNE ROUTE
Cie Tintamarre et Boudéficelle
Spectacle pour enfants à partir de 5 ans
25 février au 2 mars
Théâtre du Griffy

TAJINE OUVRE-TOI
Cie Tintamarre et Boudéficelle
à partir de 5 ans
Théâtre du Griffy

Montpellier Echarpe d'or 1996 de la Prévention Routière



**EN 10 ANS
LE NOMBRE DE TUÉS
A ÉTÉ DIVISÉ PAR 2**



**EN 10 ANS LES ACCIDENTS
CORPORELS À MONTPELLIER
ONT BAISSÉ DE 44%**

**C'est le fruit d'une politique globale
de déplacements qui inclut la sécurité**



**SECURITE ABSOLUE
AUX ABORDS DES ECOLES**



**EQUIPEMENT DES
CARREFOURS DE FEUX
ET DE PASSAGES PROTEGES**



**DEVELOPPEMENT DES
TRANSPORTS EN COMMUN**



**SENSIBILISATION ET
EDUCATION AUX REGLES
DE SECURITE ROUTIERE**